38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

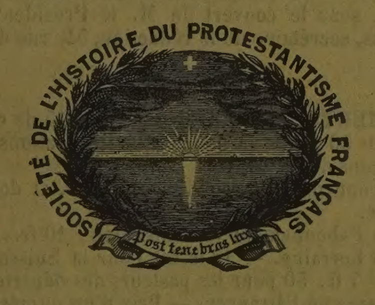
Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1889



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

3797. — Motteroz. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A MM. les Pasteurs des Églises protestantes de France.

En cette année de grâce 1889 qui évoque tant de souvenirs, c'est le privilège de notre Société, de pouvoir convier les Eglises protestantes françaises à célébrer la fête de la Réformation sous l'inspiration du plus grand d'entre eux. Il y a dans l'histoire de 1789 des dates plus éclatantes que celle du 23 août, il n'y en a pas de plus importante. De toutes les libertés, en effet, la première et la plus nécessaire est sans contredit la liberté de conscience; et si dans notre patrie l'avènement de cette liberté est dû, après Dieu et l'Evangile, à des efforts humains, nul n'a lutté et souffert pour elle aussi tôt et aussi longtemps que le huguenot des XVI[e] et XVII[e] siècles, nul ne l'a revendiquée avec plus de force au XVIII[e] que l'héritier de ses traditions, Rabaut-Saint-Etienne.

Pendant qu'au dehors, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, ce fait est rappelé avec insistance par des hommes aussi fiers de descendre des huguenots que des croisés; pendant que de l'autre côté des Alpes françaises, un gouvernement jadis persécuteur vient d'aider publiquement nos frères vaudois à commémorer avec éclat la date deux fois séculaire de leur rapatriement; — en France aussi la réparation, timidement tentée il y a cent ans, s'affirme et se complète en 1889. — Nous avons pu rendre au culte de nos pères la grange de Vassy, et ce n'est pas sans émotion qu'on a vu une ancienne religieuse contribuer à cette œuvre de patriotisme huguenot. Non loin du lieu où se dressait la chaire des

Dumoulin et des Claude, on a relevé les murs du temple de Charenton. Enfin, au centre de Paris, tout près de l'emplacement de la rue de Béthisy, en face du Louvre de Catherine de Médicis, des milliers de passants se recueillent chaque jour devant le monument de l'amiral Coligny. A ces faits on pourrait en ajouter d'autres non moins significatifs. — Ils suffisent à prouver que si les visions de la foi à l'Evangile du Christ deviennent tôt ou tard des réalités, les responsabilités que cette foi entraîne grandissent avec ses conquêtes.

Puisse l'Eglise des martyrs de la Chambre ardente et des victimes de Louis XIV ne mesurer la distance qui la sépare de ces semailles sanglantes, mais fécondes, que pour rendre grâces du passé et poursuivre avec plus d'enthousiasme et d'assurance la grande tâche que lui réserve l'avenir!

LE COMITÉ.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA BASTIDE, ANCIEN DE CHARENTON,

ET LA

REVISION DES PSAUMES DE CONRART[1].

Marc-Antoine Crozat, sieur de La Bastide, né à Milhau d'une famille noble, en 1624, vint jeune à Paris, s'adonna aux lettres sous le patronage de Conrart, et fut durant vingt-cinq ans l'ami de Paul Pellisson, comme lui gascon et commis de Fouquet. Lorsque Pellisson, emprisonné à la Bastille, songeait au moyen d'en sortir et de faire sa fortune en embrassant le catholicisme (1661-1666), La Bastide entretenait avec lui une correspondance régulière sur les matières de controverse[2]. Les deux amis étaient du même âge, possédaient la même instruc-

1. Biographie extraite du travail que M. Douen prépare sur la *Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*.

2. La Monnoye, *Hist. de Bayle et de ses ouvrages*, Amst., 1716, in-12, p. 182.

tion, les mêmes talents : l'un voulut parvenir n'importe à quel prix et perdit l'estime de tous, l'autre suivit la voie étroite et fut respecté même de ses adversaires. A la mort de Jeanne de Fontanier (1673), mère de Paul, qui avait abjuré en 1670 et ne tarda guère à fonder la caisse des conversions, ce furent son frère Georges Pellisson et La Bastide qui signèrent l'acte d'inhumation (*Reg. de Charenton*).

En 1652, Mazarin envoya La Bastide en Angleterre comme secrétaire d'ambassade ; Louis XVI l'y renvoya ensuite comme chargé d'affaires, et le donna plus tard comme second à Ruvigny. Dès 1661, le nom de La Bastide apparaît dans l'affaire du ministre Morus, que Daillé et Ruvigny avaient fait appeler à Charenton en 1659. La conduite inconsidérée de ce ministre ayant soulevé contre lui une grande partie de l'Église, notamment Daillé lui-même, Mme de La Suze[1], l'hôtel de Bouillon, et les anciens Papillon, Beauchamp, Le Coq des Forges, Massanes, Loride des Galinières, il fut suspendu de ses fonctions et redemandé par ses partisans au nombre desquels se trouvaient la duchesse de La Trémoille, la duchesse de Rohan, La Bastide, Paul Sonnet, avocat au Parlement, Baptiste Tarneau, avocat au conseil, Melchior Georges Tavernier, contrôleur de la maison du duc d'Orléans, Antoine Estrang, banquier, etc. La Bastide et Sonnet soutinrent sans succès la cause des appelants devant le colloque tenu à Charenton le 10 août 1661 ; Morus ne leur fut rendu que trois ans plus tard. — Plus écrivain qu'avocat ou diplomate, La Bastide occupe un rang spécial parmi les controversistes du XVIIe siècle, celui de théologien laïque, à côté de Brueys, et bien au-dessus de De Launay,

1. Charlotte de La Rochefoucauld, mariée en 1617 à Louis de Champagne, comte de La Suze (leur fils Gaspard eut le malheur d'épouser, en 1647, Henriette de Coligny, femme galante, qui abjura le protestantisme en 1653, après que le Parlement eut cassé son mariage pour cause de déportements). C'est à la vieille comtesse de La Suze qu'Amyraut dédia sa *Réplique au livre de M. Delaunay sur le règne de mille ans*, Saumur, 1656, in-8°, ouvrage inconnu aux frères Haag ; c'est elle aussi que la duchesse de La Trémoille, Marie de la Tour d'Auvergne, accusait en 1662 de vouloir régenter les ministres (*Bull.*, 2e sér., VII, 227).

de La Milletière, de Jean Rou et de Le Coq, sieur de Germain. On a vu plus haut qu'il rédigea le procès-verbal très détaillé des trois conférences qui eurent lieu, en 1676, entre Claude, Lenfant et Pajon. Ajoutons qu'il possédait assez la difficile question qu'on agitait pour prendre un instant part à la discussion, en objectant à Pajon les thèses où « pour rendre l'homme capable de croire, Amyraut pose une action hyperphysique, qui ne se fait point par la représentation des objets, mais qui est immédiate ».

Se souvenant qu'il avait commencé par écrire une *Méthode de controverses*, Richelieu rendit en 1627 une déclaration qui parlait de ramener tous les sujets du roi à l'Église romaine « par des voies de douceur, d'amour, de patience et de bon exemple ». Ce projet, repris diverses fois avant la Révocation, consistait à répandre des publications qui atténueraient la différence des deux religions, puis à réunir, dans une conférence où l'on adoucirait les dogmes et les pratiques du catholicisme, un certain nombre de ministres dont quelques-uns seraient gagnés d'avance ; on ne doutait pas que l'exemple de leur défection n'entraînât les autres, ainsi que le plus grand nombre des fidèles ; quant à l'obstination du reste il y serait pourvu militairement. Les quatre opuscules publiés en 1628, 1634, 1635 et 1636 par Brachet de La Milletière, ancien de Charenton, condamné à mort comme agent de Rohan et gracié par le cardinal, servirent à merveille les desseins de celui-ci, et n'en furent pas moins mal reçus de la Sorbonne, qui les trouvait encore trop protestants. Daillé crut devoir réfuter les rêveries prétentieuses de La Milletière, et lui dire publiquement : « Croyez-moi, Monsieur, Dieu ne vous appelle pas à être l'arbitre de la chrétienté. » Il fallut excommunier le malheureux, qui se fit catholique.

Le maréchal Fabert, aidé par le professeur latitudinaire Le Blanc de Beaulieu, travailla ensuite à la réunion ; mais sa mort (1662) fit de nouveau abandonner le projet. Au moment où l'abjuration de Turenne témoignait que l'œuvre des con-

versions reprenait plus que jamais faveur, et où l'on pratiquait d'Allemagne certains autres pasteurs de l'Ile de France, d'Huisseau, pasteur à Saumur et animé des mêmes sentiments que Beaulieu, publia *la Réunion du christianisme ou la manière de rejoindre tous les chrétiens sous une seule confession de foi*, Saumur, 1670, in-12. Les Sociniens mêmes n'étaient pas exclus de l'union que d'Huisseau prétendait établir. Ce livre, d'une hardiesse extrême, affaiblissait l'autorité des confessions de foi en lui opposant le contenu des Écritures; ayant, en outre, l'irrémissible tort de favoriser les entreprises de la cour et du clergé, il souleva une véritable tempête de réprobation, et l'auteur en fut aussitôt destitué. La Bastide s'empressa de publier des *Remarques sur un livre intitulé : La Réunion*, etc., s. l., 1670, petit in-12 de soixante-huit pages. Cet opuscule sans valeur, auquel un ami de d'Huisseau répondit avec beaucoup de vivacité par des *Remarques sur les remarques faites depuis peu sur le livre intitulé : La Réunion*, etc., s. l., 1670, in-12, ne mériterait point d'être mentionné, s'il n'avait été le début d'un écrivain qui eut bientôt à se mesurer avec le plus retoutable membre de l'épiscopat.

Six mois après la publication de l'*Exposition de la doctrine catholique*, ouvrage que les circonstances et le talent de l'auteur rendaient dangereux, La Bastide publia, sous le voile de l'anonyme, sa *Réponse au livre de M. de Condom*, Quevilly, 1672, in-12. Otant tout prétexte à l'abjuration des protestants mondains qui, n'osant avouer qu'ils désertaient leur religion par intérêt, prétendaient, comme Turenne et Dangeau, avoir été éclairés par le livre de Bossuet, la *Réponse* produisit une très grande impression. Le nom de l'anonyme vola de bouche en bouche, et La Bastide fut rangé du coup parmi les plus habiles défenseurs du protestantisme. Son livre, revu par Conrart, est un petit chef-d'œuvre de clarté, de raisonnement simple et fort. Nous l'avons analysé dans le chapitre des controverses[1].

1. Ce chapitre fait partie de l'ouvrage auquel la présente étude est empruntée.

Cependant les adversaires de l'Église réformée ne gardèrent bientôt plus aucune mesure : les missions bottées commencèrent en 1681, et l'*Avertissement pastoral*[1] du 1er juillet 1682, signifié à tous les consistoires par les représentants du clergé et de l'autorité, fit craindre que la dragonnade ne s'étendît à toute la France. En somme, ce soi-disant avertissement pastoral n'était qu'une menace, dans laquelle on faisait intervenir le monarque désireux de ramener les transfuges, fût-ce au prix de son sang « et par la perte même de ce bras invincible[2] avec lequel il avait dompté tant d'ennemis et fait tant de conquêtes ». L'Église, y est-il dit, gémit et pleure depuis longtemps sur les enfants qu'elle a portés dans son sein et qui l'ont abandonnée; elle les rappelle au bercail pour leur montrer la porte du ciel. Feignant d'ignorer les causes de la séparation, elle demande à ces « très chers frères » pourquoi ils se sont séparés. A travers cette phraséologie doucereuse, l'animosité perce dès les premières lignes, dans des expressions telles que celles-ci : schisme volontaire, poison de l'hérésie, opiniâtreté, révolte, prétexte spécieux, autels brisés, infamie de la séparation, etc. Enfin le *factum* conjure les « frères égarés » de reconnaître leur égarement devant Dieu, et se termine ainsi :

Que si vous refusez de le faire après de si pressantes exhortations de notre part, et si vous ne voulez ni vous laisser vaincre par nos prières, ni gagner par nos tendresses..., sachez que les anges de paix en pleureront amèrement... Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes, que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme.

L'un des soixante-huit signataires de cette pièce était l'ancien ami de Paul Ferry, Jacques Bénigne, évêque de Meaux,

1. *Avertissement pastoral de l'Église gallicane assemblée à Paris par l'autorité du roi, à ceux de la R. P. R. pour les porter à se convertir et à se réconcilier avec l'Église.*

2. Cette phrase, employée pour la première fois par François Ier, puis par Henri II, était devenue une sorte de cliché (*Réd.*).

qui se préparait à glorifier bientôt l'emploi de la force en matière de conversion.

Pajon, Claude et La Bastide répondirent tous trois à l'*Avertissement pastoral*. La Bastide ne fait guère qu'énoncer les seize raisons principales qui retiennent les protestants hors de l'Église romaine; vers la fin toutefois son langage simple et sans passion, s'élève et devient éloquent[1].

Il me reste seulement à dire quelque chose sur les motifs que vous nous proposez pour nous exciter à nous mettre avec vous : la grandeur du roi qui le souhaite; la sainteté du pape à qui il nous serait glorieux de nous joindre; nos maux qui ne sont pas près de finir, qui ne feront qu'empirer.

Pour le premier, Dieu nous est témoin de nos sentiments soumis et pleins de respect pour un si grand roi; vous-mêmes, Messieurs, vous nous êtes témoins avec quel zèle et avec quelle fidélité nous avons toujours employé nos biens et nos vies pour son service et pour sa gloire. Vous ne cessez de nous mettre devant les yeux son autorité sacrée et sa puissance aimable et redoutable tout ensemble, comme pour intimider nos consciences, ou pour ébranler notre foi; vous nous présentez à toute heure son image auguste et vous nous demandez de qui est le denier. Mais notre César, plus grand que ceux de l'ancienne Rome, a trop de lumière et trop d'équité pour vouloir qu'on nous porte à quitter notre religion pour des considérations du monde. Si nous le faisions par des motifs de cette nature, bien loin de nous honorer de son approbation, il serait le premier à nous mépriser, comme il méprise sans doute tous ceux qu'on peut justement soupçonner de sentiments si honteux. Il sait trop que la foi est un don du ciel, que c'est de là que doit venir la lumière; que la religion se persuade, mais qu'elle ne se commande point; qu'enfin Dieu se réserve à lui seul l'empire de la conscience : s'il veut qu'on rende à César ce qui est à César, il veut encore plus fortement qu'on rende à Dieu ce qu'on croit devoir à Dieu.

Pour le pape, ce n'est pas à nous à examiner s'il entre ou s'il n'entre point dans tout ce que vous faites contre nous...

Que dirons-nous de nos maux, ou des maux dont vous nous menacez? Un mot seulement; le détail en serait trop long, et ce n'est pas ici une plainte mais une réponse. Vous ne vous contentez pas de nous avoir abattus, dépouillés et réduits presque à rien ; vous nous ôtez tous moyens de vivre, la liberté de mourir en repos, nos enfants, nos temples. Com-

1. *Réponse apologétique à Messieurs du clergé de France, sur les actes de leur assemblée de 1682 touchant la religion*. Amsterd., 1683, in-12, p. 81.

ment? Par quels moyens? Sous quels prétextes? Grand Dieu, tu le vois, tu sondes les cœurs... Vous protestez aujourd'hui que vous ne voulez employer contre nous ni menaces ni frayeurs..., ni injures ni reproches, ni d'autres armes enfin que celles de la charité, les vœux, les exhortations, les prières. C'est là sans doute une protestation d'un caractère non seulement chrétien, mais évangélique, digne des personnes de votre rang...; mais qu'on s'en souvienne ! Car ce langage s'élèvera contre vous, et quand nous nous en tairons les pierres le répèteront. Prenez garde, s'il vous plaît, que pendant que vous faites cette protestation à la vue du ciel et de la terre, vos propres auteurs publient eux-mêmes *que les édits et les arrêts font plus de conversions que tous vos écrits; que plus de cinquante mille des nôtres sont rentrés dans l'Église romaine par la crainte des peines ou par l'espoir de la récompense*. Vous ne nous parlez plus partout que de la manière dont on en usa autrefois contre les Donatistes; vous nous alléguez à toute heure l'Évangile des noces : *Presse-les d'entrer*, et les endroits de saint Augustin où il parut approuver enfin qu'on usât de quelque sévérité contre les schismatiques...

Que vous reste-t-il donc qu'à vous conformer sincèrement à l'esprit de l'Évangile, à la première antiquité, à vos propres paroles? Vous êtes dans une grande prospérité, comblés d'honneurs et de biens pardessus même les gens du monde; nous ne vous envions rien; nous ne vous demandons qu'à pouvoir servir Dieu purement suivant sa parole, le roi et l'État sans crainte. Souvenez-vous, Messieurs, qu'il n'y a peut-être rien qui soit plus contre la charité que vous professez, et même contre l'humanité qu'on doit avoir les uns pour les autres, que de faire des malheureux, ou d'ajouter affliction à l'affligé. Au lieu de nous inquiéter sans cesse, et de nous faire passer une vie triste et amère, laissez-nous enfin quelque relâche. Ne demandez rien, ne conseillez rien contre la justice et contre le droit. Dieu qui aime le droit et la justice, et qui rend à chacun selon ses œuvres, ajoutera à vos biens temporels ses lumières, sa grâce et sa paix, que nous lui demandons pour vous comme pour nous-mêmes. Je suis, Messieurs, etc.

Ce dernier paragraphe, où la bénédiction prend la place de l'imprécation qu'on attendait, nous a paru d'un grand effet, et l'on est heureux de pouvoir opposer la douceur des victimes et leurs sentiments chrétiens au zèle aveugle des persécuteurs.

La Bastide a fait une œuvre plus utile encore, et surtout plus durable, que ses traités de controverse; nous voulons parler de la publication des *Psaumes de Marot et de Bèze*,

relouchez par feu M. Conrart, Charenton, 1677, in-8° et in-12, avec attestation de de Langle, Daillé fils, Claude, Allix et Mesnard, du 7 décembre 1676. Ces deux éditions, dont la plus grande a la prose en marge, ne comprennent que les cinquante et un premiers psaumes. La Bastide y a mis une préface anonyme dont voici un fragment :

On ne s'étendra pas en ce lieu sur le mérite de feu M. Conrart, qui est si connu du public. C'est ici un ouvrage de piété, où l'on ne doit chercher que la gloire de Dieu et la consolation de la conscience ; mais on doit partout ce témoignage à la mémoire d'une personne aussi illustre que lui, et particulièrement sur le sujet dont il s'agit maintenant, qu'avec de grandes lumières d'esprit et de jugement, et une probité et une honnêteté très exactes, il avait une longue habitude pour les choses de la piété, des liaisons fort étroites et un commerce continuel avec un très grand nombre de personnes d'esprit et de mérite, et enfin une connaissance très particulière de la pureté et de la politesse de notre langue. C'est de lui et de feu M. Chapelain que M. Godeau entend parler sous le nom de deux de ses excellents amis, qui lui avaient si fort aidé à corriger sa paraphrase sur les mêmes psaumes.

Ceux qui ont vu sa piété, et sa constance dans ses maux et dans ses derniers jours, savent qu'il n'a témoigné d'autre regret, que de n'avoir pas eu assez de santé ni assez de vie pour mettre lui-même la dernière main à cet ouvrage. Et celui de ses amis qu'il a cru pouvoir charger de ce soin, bien loin qu'il l'eût osé entreprendre de lui-même, s'en excuserait encore aujourd'hui, en reconnaissant très bien les difficultés, s'il ne se croyait obligé de faire au moins ses efforts pour une chose de cette nature qui regarde l'édification publique, et pour tâcher aussi de répondre, autant qu'il lui est possible, à la confiance dont un ami de ce mérite l'a honoré en mourant.

Ce premier essai ayant été fort goûté, La Bastide s'empressa autant qu'il put de publier le psautier complet, toujours sous le nom de Conrart, Charenton, 1679, petit in-8, avec l'avertissement suivant, toujours anonyme :

On n'explique point ici la nécessité de cette revision, les difficultés qui s'y sont rencontrées, les engagements que feu M. Conrart eut à l'entreprendre, ceux qu'on a eus d'y travailler après lui, ni enfin les règles et les bornes qu'on s'est prescrites en y travaillant; cela fut fait en don-

nant la première partie pour essai. Le public a paru content de ce travail, et plusieurs de nos synodes mêmes ont donné des marques publiques de leur approbation sans attendre la suite, qu'ils ont pressée par leurs exhortations. On se contente donc de donner maintenant l'ouvrage entier, au meilleur état qu'on a été capable de le mettre. On espère que les personnes éclairées y trouveront partout la même exactitude et la même fidélité pour le sens, et la même simplicité dans les expressions, et que le caractère en général se trouvera propre pour l'usage et pour l'effet qu'on s'est proposé, c'est-à-dire pour exciter dans les cœurs des sentiments d'amour, de respect et de crainte pour Dieu, de soumission pour nos supérieurs, de charité pour nos égaux, de modération dans la prospérité et de consolation dans les afflictions. Dieu, qui préside à tout, veuille aussi faire réussir toutes choses à sa gloire et à l'édification de son Église.

Quelle est l'importance des retouches auxquelles La Bastide soumit le travail de Conrart? Après avoir parcouru la volumineuse collection des manuscrits Conrart, qui se trouve à l'Arsenal, M. Bovet déclarait la question insoluble, dans la pensée que le texte original de Conrart n'existait plus[1]; de notre côté, pour ce qui concerne les transformations du psautier, nous avions simplement renvoyé le lecteur à l'ouvrage de notre devancier[2]. Plus heureux que nous deux, M. Auguste Bourgoin[3] a découvert à la bibliothèque Mazarine le manuscrit même de Conrart, qu'il suffit de rapprocher des éditions de 1677 et 1679 pour voir ce qui appartient au reviseur du reviseur. M. Bourgoin n'a sans doute pas fait cette comparaison assez attentivement; car il formule sur ce point deux jugements contradictoires : « D'après le ms. de la Mazarine, dit-il p. 306, La Bastide n'aurait fait que choisir, dans les nombreuses variantes des cent vingt derniers psaumes, celles qu'il aurait jugées les meilleures, ce à quoi Conrart n'aurait pas eu le temps de se résoudre. » Comme invention, la part de La Bastide serait donc nulle. Mais à la page 309 nous lisons tout autre chose : « La revision de 1679 a fait subir aux psaumes de Conrart une véritable transformation qui n'a

1. *Hist. du Psautier*, p. 158.
2. *Cl. Marot et le Psautier huguenot*, I, p. III.
3. *Valentin Conrart et son temps*, p. 305; voy. *Bull.* XXXII (1883), p. 525.

pas été à leur avantage. Cette édition n'est plus celle de Conrart, c'est celle de La Bastide et Cie. » Pourquoi : et Cie ? Rien n'autorise à penser que La Bastide ait réclamé l'aide de personne. Quant à la transformation elle n'est point douteuse. Si La Bastide ne fait parfois que choisir l'une des variantes entre lesquelles avait hésité Conrart, en revanche il a retraduit lui-même un très grand nombre de vers et de strophes, soit en se rapprochant de Marot, soit en leur donnant une touche personnelle, élégante et toute moderne. Bien que l'œuvre de Conrart n'en ait point entièrement disparu, notre psautier actuel est bien plus l'œuvre de La Bastide que celle de son ami. Au reste nous allons mettre le lecteur à même de se former une opinion.

Psaume I.

MANUSCRIT CONRART.

L'homme qui s'est des méchans écarté,
Qui des pécheurs a le chemin quitté,
Qui des moqueurs la compagnie évite,
Qui jour et nuit la loi de Dieu médite,
Comme sa / la règle et l'objet de ses vœux,
Cet homme, dis-je, est le seul homme heureux.

Il sera tel qu'un arbre grand / jeune et beau,
Qu'on a planté le long d'un clair ruisseau,
Et qui son fruit en sa saison apporte,
Sans que jamais la feuille en tombe morte;
Ainsi le juste et tout ce qu'il fera,
Béni du ciel toujours prospérera.

Mais les méchants aux justes opposés,
Haïs du ciel, seront plus méprisés,
Que n'est la paille au gré du vent chassée;
Et du Seigneur la justice offensée,
Les mettra tous au rang des criminels,
Lorsqu'il rendra ses arrêts solennels.

Car l'Eternel les justes connaît bien,
Il les protège, il en est le soutien,
Et leur bonheur est un bonheur qui dure;
Mais des méchans qui par leur vie impure
Dans leurs péchés toujours s'endurciront,
Tous les desseins avec eux périront.

LA BASTIDE 1679.

Heureux celui qui, plein de piété,
Hait les méchans et leur société,
Qui des pécheurs fuit la trompeuse voie
Et des moqueurs la criminelle joie,
Qui, craignant Dieu, ne se plaît qu'en sa loi
Et nuit et jour la médite avec foi.

Tel que l'on voit sur les bords d'un ruisseau
Croître et fleurir un arbre toujours beau,
Qui ses doux fruits en sa saison apporte
Sans que jamais sa feuille tombe morte;
Tel est le juste, et tout ce qu'il fera
Selon ses vœux toujours prospérera.

Mais les méchans n'auront pas même sort,
On les verra dissipés sans effort,
Comme la paille au gré du vent chassée;
D'un noir remords leur âme étant pressée,
Ils n'oseront paraître en jugement,
Du rang des bons bannis entièrement.

Dieu qui des cieux veille sur les humains
Sonde leurs cœurs, voit l'œuvre de leurs mains,
Et donne au juste un vrai bonheur qui dure;
Mais des méchans Dieu hait la voie impure,
Ils se verront tôt ou tard malheureux
Et leurs projets périront avec eux.

PSAUME III.

MANUSCRIT CONRART.	LA BASTIDE 1679.
O Seigneur, que de gens	Que de gens, ô grand Dieu,
Cruels / Hardis } et diligens,	En tout temps en tout lieu,
S'élèvent / S'empressent } pour me nuire !	S'élèvent pour me nuire !
Mon Dieu, que d'ennemis	Que d'ennemis jurés
Ensemble se sont mis	Contre moi déclarés
Cherchans / Afin } de me détruire !	Cherchent à me détruire !
Hélas, combien j'en / En foule je les } vois	Par troupes je les vois
Dire en parlant de moi,	Dire en parlant de moi,
D'un cœur plein de malice :	Pleins de haine et d'envie :
Il n'a plus en ce lieu	Non, le Dieu souverain
Le secours de son Dieu ;	Ne lui tend plus la main,
Il faut donc qu'il périsse.	C'est en vain qu'il le prie.

PSAUME XXIV.

Haussez-vous, éternels / superbes } portaux,	Haussez vos têtes grands porteaux,
Haussez-vous et demeurez hauts,	Huis éternels, tenez-vous hauts,
Pour recevoir le roi de gloire.	Pour recevoir le roi de gloire.
Quel est ce roi si glorieux?	Quel est ce roi si glorieux?
C'est le grand Dieu qui fait des cieux	C'est le Dieu fort, le roi des cieux,
Des choses qu'on a peine à croire.	Qui mène après lui la victoire [1].

PSAUME XXV.

A toi mon âme s'adresse,	A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi j'espère, Seigneur ;	En toi mon espoir j'ai mis ;
L'ennemi, bien qu'il me presse,	Serais-je couvert de honte
Ne m'ôtera point l'honneur.	Au gré de mes ennemis?
Jamais honteux ni soumis	Jamais on n'est confondu
Ne sont ceux qui t'obéissent ;	Quand sur toi l'on se repose ;
Mais bien leurs fiers ennemis,	Mais le méchant est perdu,
Qui sans cause les haïssent.	Dès qu'à tes lois il s'oppose [2].

---

1. Marot avait dit :

Haussez vos têtes, grands portaux,
Huis éternels, tenez-vous hauts,
Si entrera le roi de gloire,
Qui est ce roi tant glorieux?
C'est le fort Dieu victorieux,
Le plus fort qu'en guerre on peut croire.

2. Marot avait dit :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis ;
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient ;
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les ennuient.

Psaume XXVII.

MANUSCRIT CONRART.	LA BASTIDE 1679.
Le Seigneur est mon guide et ma lumière,	Dieu fut toujours ma lumière et ma vie,
C'est mon asile et mon libérateur ;	Qui peut me nuire ou qu'ai-je à redouter ?
J'ai pour appui sa bonté singulière,	J'ai pour soutien sa puissance infinie,
Quels ennemis pourraient me faire peur?	L'homme mortel peut-il m'épouvanter[1] ?
Quand les méchants m'ont livré des combats,	Quand les méchans m'ont livré cent combats,
Ils me croyaient { dévorer / déchirer } de leurs dents,	Et qu'ils m'ont cru déchirer de leurs dents,
{ à mes yeux / Mais à mes pieds / ces cruels, } ces ennemis ardents,	Je les ai vus ces ennemis ardents
{ En succombant trébuchèrent à bas / J'ai vu broncher et trébucher bien bas. }	Toujours bronchans tomber à chaque pas[2].

Psaume LI.

Pardon, Seigneur, fais grâce et vois des cieux	Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux,
Un grand pécheur, dans ta grande clémence ;	Un grand pécheur implore ta clémence[3],
Use envers lui de ta faveur immense,	Use en ce jour de ta douceur immense,
Pour effacer ses crimes odieux,	Pour effacer mes crimes odieux.
Efface, dis-je, en me lavant bien fort,	O Seigneur, lave et relave avec soin
La double tache et honteuse et mauvaise,	De mon péché la tache trop profonde,
De ce péché commis dans mon transport,	Répands sur moi dans un si grand besoin,
Afin qu'ensuite encore je te plaise.	Toute ta grâce où mon espoir se fonde.

Psaume XCV.

{ Car c'est / Il est } le grand Dieu glorieux,	C'est le Dieu fort et glorieux,
Grand roi { par-dessus / plus grand que } tous les dieux	Le roi des rois, le dieu des dieux,
{ C'est sa main qui régit / forma / Dont la main gouverne } la terre.	Qui seul dans ses mains tient le monde,
Sur la cime des plus hauts monts	Qui domine sur les hauts monts
Et dans les abîmes sans fond	Et dans les abîmes profonds,
Il fait éclater son tonnerre.	Maître de la terre et de l'onde.

---

1. La Bastide avait dit en 1677 :
e Seigneur est ma lumière et ma vie
t mon salut, que dois-je redouter?
'ai pour support sa puissance infinie,
st-il quelqu'un qui pût m'épouvanter?

2. Les trophes suivantes du même psaume:
uand je n'aurais pour moi père ni mère,
t
Si je n'eusse en cette douce espérance,
dont M. Bovet (p. 160) loue la grâce et la douceur, sont aussi l'œuvre de La Bastide.

3. La première édition porte :

Pardonne, ô Dieu, fais grâce et vois des cieux
Un grand pécheur implorant ta clémence.

Psaume XCVIII.

MANUSCRIT CONRART.	LA BASTIDE 1679.
Chantez / Chantons } tous un nouveau cantique	Peuple, chantez un saint cantique
Qui soit au grand Dieu / Seigneur } consacré,	A l'honneur du grand Dieu des cieux,
Car par sa force magnifique	Qui par sa force magnifique
Il s'est lui-même / a son peuple } délivré.	Est demeuré victorieux.

Psaume CI.

Je veux, mon Dieu, dans cet / un } hymne décrire	Dieu tout-puissant à mes vœux si propice,
Les justes lois d'un équitable empire,	Je veux chanter ta grâce et ta justice,
Et c'est à toi que je le veux chanter	Oui, sans cesse je chanterai, Seigneur,
Et présenter.	A ton honneur.

Psaume CIII.

Que mon esprit, mon cœur et toute chose	Bénissons Dieu, mon âme, en toute chose,
Par qui je vis et qui dans moi repose,	Puisque sur lui mon espoir se repose,
Bénisse Dieu sans cesse et pour jamais!	Chantons son nom sans nous lasser jamais,
Mon âme aussi, de ses faveurs comblée,	Que tout en moi célèbre sa puissance,
Bénis son nom dans la sainte assemblée,	Surtout, mon âme, exalte sa clémence
Sans oublier pas un de ses bienfaits.	Et compte ici tous les biens qu'il t'a faits.

Psaume CXVI.

J'aime mon Dieu, car dans tous mes besoins	J'aime mon Dieu, car son divin secours
Je sais qu'il a ma clameur entendue,	Montre qu'il a ma clameur entendue,
Et puisqu'il m'a son oreille tendue,	Puisqu'à mes vœux son oreille est tendue,
A l'invoquer j'emploierai tous mes soins.	Je veux aussi l'invoquer tous les jours.

Psaume CXIX.

Bienheureuse est la personne qui vit	Heureux celui qui par un juste choix
Sincèrement en bonne conscience,	S'abstient du mal et vit dans l'innocence;
Et qui de Dieu les lois aime et les suit!	Qui craignant Dieu se soumet à ses lois;
Heureux qui tâche avec diligence	Heureux celui qui, plein d'intelligence,
A bien garder ses statuts précieux,	Garde avec soin ses statuts précieux,
Et qui sans cesse en apprend la science[1].	Dont il a fait son unique science.

---

1. Le manuscrit contient encore une autre traduction de Conrart :

Bienheureuse est la personne qui suit
La loi divine en bonne conscience,
Et dont le cœur y pense jour et nuit.
Heureux qui tâche avec diligence
D'en observer les préceptes pieux,
Et qui s'en fait son unique science.

PSAUME CXXXVIII.

MANUSCRIT CONRART.	LA BASTIDE 1679.
Il faut, mon Dieu, qu'en mes écrits,	Il faut, grand Dieu, que de mon cœur
D'amour épris,	La sainte ardeur
Mon cœur te loue,	Te glorifie,
Et que de la bouche et des doigts	Et que même, devant les rois,
Devant les rois	Tes hauts exploits
Je chante et joue.	Ma voix publie.
Au palais de ta sainteté,	J'irai t'adorer, ô mon Dieu,
De ta bonté	Dans ton saint lieu,
Tant estimée,	Et plein de zèle,
Par les hymnes que je ferai,	Je chanterai ta vérité
J'augmenterai	Et ta bonté
Ta renommée.	Toujours fidèle.

Le nom de La Bastide ne figure point dans le Psautier de 1677. On ne le trouve non plus ni au titre ni au bas de l'avertissement du Psautier de 1679, où il n'apparaît que dans un *Extrait des actes du synode provincial de l'Ile de France*[1] placé tout à la fin, c'est-à-dire après la double table des psaumes. Quelques rares savants savent seuls que les psaumes revus par Conrart ont été retouchés par La Bastide[2]. L'Église ignore le nom de celui dont elle chante encore aujourd'hui les psaumes

1. Extrait des actes du synode provincial de l'Ile de France, Picardie, Champagne et Pays chartrain, assemblé à Charenton le 27e jour d'avril 1679.

« La Compagnie ayant ci-devant exhorté feu M. Conrart, conseiller et secrétaire du roi, etc., à travailler à la revision de l'ancienne version des psaumes en vers, pour l'accommoder aux changements que le temps et l'usage ont apportés en la langue; et depuis, ayant aussi exhorté M. de La Bastide, que ledit sieur Conrart avait chargé de cet ouvrage, à l'achever le plus tôt qu'il se pourrait; elle a vu avec joie que cela a été fait heureusement... et l'a jugé très propre pour servir à l'édification publique; et en outre elle a arrêté que ledit sieur sera remercié de son travail, et exhorté d'employer ses beaux talents à la gloire de Dieu et à l'édification de l'Eglise, ayant nommé pour cet effet les sieurs Fétizon, ministre, et de Villeray, ancien. Signé de Langle, modérateur, Varnier, modérateur adjoint, Mettayer, secrétaire. »

2. De même que le *Bull.* (2e sér., VII, 279) transforme Conrart en un « vénérable pasteur protestant », *la France prot.* (III, 42) a fait de La Bastide un ministre, et cette erreur n'a point été corrigée dans la seconde édition (I, 149, et III, 275). En outre, au tome IV, 932, l'ancien de Charenton est devenu « ancien de Nantes » par suite d'une faute d'impression.

La Bastide habitait en 1671 la rue Neuve-Saint-Eustache (*Bull.*, VIII, 251), qu'il quitta pour la rue de la Jussienne, où nous le trouvons en 1685. En 1676, il signait comme témoin du mariage de son cousin germain Charles Pineton de Chambrun, sieur de Larcis, avec Susanne Combel.

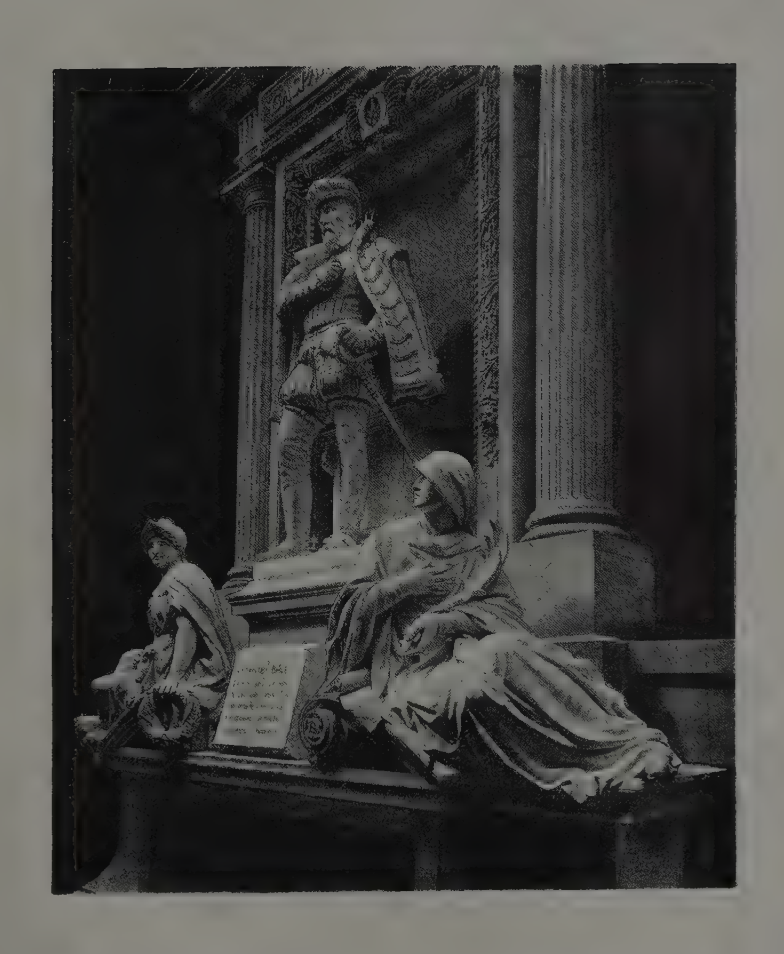
bien peu modifiés. Ne soyez pas trop modeste; car on vous prendra au mot, dirait à ce propos la sagesse des nations. La Bastide pensait autrement. Préférant à toute chose le plaisir de faire le bien, il sacrifiait volontiers sa réputation à celle de son ami et bienfaiteur. Ne le plaignons pas : la meilleure des récompenses n'est-elle pas de savoir aimer et se dévouer?

Ce noble caractère ne se démentit pas sous le coup de la persécution. Ancien de Charenton dès 1671 et peut-être auparavant, il eut comme ses collègues affaire à la police, qui s'exprimait ainsi sur son compte au mois de novembre 1685 :

> La Bastide est garçon, homme d'esprit et de lettres, employé en diverses affaires, entendu au commerce du monde et aux négociations. Honnête homme, esprit sage et qui paraît être retenu dans la religion par quelque intérêt d'honneur mondain. On prétend qu'il recevait de ceux du corps de la religion des pensions considérables, ne sachant pas qu'il ait la propriété d'aucun immeuble à Paris (Fr. 7050, f° 186).

Quel honneur mondain, quel intérêt pouvait-on trouver à professer une religion qui attirait sur ses adeptes l'exil et la confiscation des biens? Si l'on eût dit : honneur chrétien, intérêt de conscience, on aurait été dans le vrai; mais autour de Louis XIV on ne comprenait plus la conscience : le despotisme avait tout avili.

La Bastide fut exilé, le 10 novembre, à Saint-Pierre-le-Moustier (Nièvre), et comparut à son arrivée par-devant Pierre Gascoing, seigneur de Bettang, conseiller du roi et lieutenant général audit bailliage (Fr. 7050, f° 177). Le 15 décembre, une nouvelle lettre de cachet lui ordonnait de se rendre à Chartres (Eure-et-Loir), et le 8 janvier 1686, une troisième lettre était expédiée pour lui permettre de se retirer au bourg de Rueil (Seine-et-Oise), nonobstant l'ordre antérieur d'aller à Chartres (*Reg. du Secrét.* O¹ 30). Comme il avait résisté à la dragonnade, on pensait sans doute l'adoucir et le vaincre par ces ménagemements. Trois jours plus tard, Seignelay écrivait à Louvois :



J'OUBLIERAI BIEN VOLONTIERS TOUTES CHOSES QUI NE TOUCHERONT QUE MON PARTICULIER, SOIT D'INJURES OU D'OUTRAGES, POURVU QU'EN CE QUI TOUCHE LA GLOIRE DE DIEU ET LE REPOS DU PUBLIC, IL Y PUISSE AVOIR SURETÉ.

Sa Majesté m'a dit aussi de vous écrire qu'ayant espérance que le sieur de La Bastide se convertira, elle veut bien surseoir d'envoyer des troupes dans sa maison de Villeneuve-le-Roi (près Ablon[1]), pourvu qu'il n'y ait aucun domestique de la R. P. R. dans ladite maison.

Enfin le 29 janvier, l'exilé fut autorisé à retourner à Villeneuve. *Le Mercure galant* s'était trop hâté d'annoncer sa conversion :

MM. Sonnet et de Bouilly, célèbres avocats, se sont convertis, ainsi que MM. Janiçon et Bastide gens éclairés et des anciens de Charenton.

Il dut la démentir dans son numéro de février. La Bastide, en effet, resta inébranlable et ne fit que sourire de l'épître en vers par laquelle l'abbé Genest l'invitait « à se soumettre aux vérités saintes qui sont enseignées dans l'Église catholique ». Nous ignorons quelle permission (sans doute celle de passer à l'étranger) La Bastide avait fait solliciter de Seignelay, qui répondit à Ruvigny le 26 mars 1686 :

Je voudrais de tout mon cœur, Monsieur, que ce que vous m'avez demandé pour M. de La Bastide pût réussir; mais le roi l'a absolument refusé, et je puis vous dire même que la résolution de Sa Majesté est de n'accorder à qui que ce puisse être de pareilles permissions; ainsi, Monsieur, je vous prie d'employer mes services en des occasions où je pourrai vous faire connaître que personne n'est plus que moi, etc. (O^1 30).

Le 13 août, le commissaire Gazon écrivait à la Reynie :

M. le vicaire de Saint-Sulpice me vint voir hier matin... Il me parla de M. de La Bastide, homme de grand esprit, ci-devant arbitre des difficultés des ministres de la R. Il est maintenant demeurant à Villeneuve-le-Roi, en une maison qui lui appartient. Il était auparavant relégué en Bourbonnais; il n'a point encore fait sa réunion; il va beaucoup de monde le voir et il vient secrètement à Paris. Ledit sieur vicaire doit être de conséquence de l'éloigner ou de le mettre dans quelque couvent (Fr. 7052 f. 282).

On finit par l'expulser du royaume[2].

1. La Bastide était voisin de campagne de Conrart, qui habitait Athis, de l'autre côté d'Ablon.

2. Suivant *la France prot.*, l'expulsion aurait eu lieu en 1687. Cette date peut être exacte, mais elle nous étonne un peu; car nous ne connaissons aucune autre expulsion (sauf celle des pasteurs) antérieure à 1688.

La Bastide se réfugia en Angleterre[1] et y fut naturalisé le 8 mai 1697; il mourut à Londres, âgé de quatre-vingts ans, le 4 ou le 15 mars 1704. Ses dernières années furent attristées par les inqualifiables violences de l'irascible Jurieu. Lorsque parut l'*Avis aux réfugiés* (1690), que Jurieu prétendait être de Bayle, La Bastide crut retrouver dans cet ouvrage les arguments déjà employés dans les *Différends de religion*, et l'attribua en conséquence à Pellisson[2].

C'en fut assez, dit La Monnoye[3], pour le rendre odieux à M. Jurieu, qui, sentant bien de quels poids était le sentiment d'un si bon juge, tâcha de le flétrir, en le représentant aux ministres de la cour d'Angleterre comme un traître de la bonne cause et un espion de la France. M. de La Bastide ayant été mis en arrêt, fit bientôt voir son innocence, et fut mis en liberté à la confusion de son délateur. Il lui fallut pourtant encore, quelques années après, essuyer des bourrasques de la haine de ce théologien, à l'occasion de la révision des psaumes de Marot et de Bèze, faite par MM. Conrart et de La Bastide, contre laquelle il plut à Jurieu de se gendarmer, parce que les Genevois l'avaient introduite dans leur Eglise et proposée aux autres troupeaux protestants. M. Jurieu crut se venger de M. de La Bastide en empêchant que l'on n'admît les nouveaux psaumes. Il remua pour cet effet ciel et terre, écrivant même à un secrétaire d'État en Angleterre pour faire intéresser l'autorité souveraine[4].

La Bastide est encore l'auteur du *Livre des Psaumes, nou-*

1. Agnew, III, 59. — A son retour d'Angleterre, Ancillon, chapelain du roi de Prusse, écrivait (octobre 1700) : « M. de La Bastide me vint voir. Avant que de me quitter, il me fit promettre que j'irais passer quelques jours avec lui, à un fort joli bien qu'il avait acheté proche de Londres et où il demeurait presque toute l'année. Je lui tins parole. Il m'envoya son carrosse, j'allai à sa maison de campagne, où j'eus tout le loisir de l'entretenir sur la nouvelle revision de nos psaumes. Il me fit l'histoire de cette revision, à laquelle il avait travaillé pendant vingt-cinq ans » (*Mém. d'Ancillon*, p. 100.) — Deux officiers du nom de La Bastide et servant sous les ordres de Schomberg avaient été naturalisés Anglais en 1689; c'est par l'un d'eux que Pellisson fit remettre à son neveu Rapin-Thoiras cinquante pistoles, pour l'aider à supporter une blessure reçue au siège de Limerick en 1690.

2. Voir *l'Auteur de l'Avis aux réfugiés dechiffré*, etc., opuscule de La Bastide inséré dans l'*Hist. de Bayle et de ses ouvrages* par la Monnoye, Amst. 1716, in-12, p. 297.

3. *Hist. de Bayle et de ses ouvrages*, p. 183.

4. Voir Bovet, *Hist. du Psautier*, p. 168-173.

velle version retouchée sur l'ancienne de 1688, Amsterdam, 1692, in-12 de trois cent soixante-six pages. Cet ouvrage anonyme, non mentionné par *la France protestante*, a inspiré à Basnage les réflexions suivantes (*Hist. des ouvrages des savants*, mai 1692).

Il y a peu de gens du goût de M. de La Bastide, qui, ayant tous les talents propres pour plaire dans le monde et pour s'y distinguer par des ouvrages d'esprit, s'attachent uniquement à ceux de la piété. On voit assez d'auteurs qui, las du monde qui les quitte, viennent offrir à Dieu les restes d'un esprit languissant, et consacrent à la dévotion des Muses usées. M. de La Bastide, au contraire, s'est appliqué de bonne heure à la défense de la religion ; il s'est mis aux mains avec un des plus fameux chefs du parti ennemi, et a tâché de dissiper les dangereuses illusions qu'on voulait faire à nos peuples. On lui avait confié le soin de retoucher la version des Psaumes en vers, sur laquelle l'illustre M. Conrart avait longtemps travaillé. Après avoir rempli cette fonction avec un heureux succès, il vient de travailler à la traduction des mêmes psaumes en prose, qui, remplie de termes surannés, avait besoin d'un correcteur exact et poli, pour devenir plus agréable et plus intelligible. On ne s'est pas éloigné de la première version, qui a toujours paru fort exacte selon l'hébreu; mais on a ajouté quelques mots dans les lieux obscurs, afin d'en rendre le sens plus clair et plus facile : on a adouci les hébraïsmes trop éloignés de nos manières de parler; enfin on a ajouté quelques petites notes pour éclairer tout ce qui peut paraître difficile aux âmes simples.

Selon Basnage, La Bastide avait laissé manuscrit un *Traité de l'Eucharistie*, dans lequel il rapportait les sentiments et la croyance des Pères de la primitive Église jusqu'au quatrième siècle.

O. Douen.

DOCUMENTS

LETTRE DES MINISTRES DES TROIS LIGUES DE RHÉTIE AU DUC DE GUISE

Septembre 1557.

Le *Bulletin* du 15 mars dernier (p. 162) contenait un article de M. le baron F. de Schickler sur une thèse relative à l'Église de

Rhétie au XVIe et au XVIIe siècle, présentée par M. Florian Peer à la Faculté de théologie de l'Université de Genève.

Le rôle de ces Églises ne fut pas sans importance à l'époque de la Réformation, car elles fournirent un asile à de nombreux réfugiés italiens qui, comme Paolo Vergerio, ancien évêque d'Istria, Mainardi, Julio Milano et bien d'autres, vinrent s'y fixer dans l'espoir d'agir encore de là, plus sûrement, sur la patrie dont ils avaient passé la frontière.

Située dans la grande vallée du Rhin, à l'entrée de la principale route conduisant en Rhétie, Coire trouva dans Fabritius, successeur de Commander, un ministre aussi dévoué que distingué. Son crédit était grand auprès des ambassadeurs étrangers, et particulièrement du chargé d'affaires français dans les cantons catholiques, Matthieu Coignet, suspect lui-même de luthéranisme.

Vive fut l'émotion à Coire, Davos, Ilanz, et dans toutes les ligues, quand on apprit le redoublement des persécutions exercées contre les réformés de Paris, à la suite de l'assemblée de la rue Saint-Jacques (4 septembre 1557). Une députation composée de Jean de Budé, Farel et Th. de Bèze, alla solliciter l'appui des cantons suisses et des princes allemands auprès de Henri II. Calvin était l'âme de ces mouvements qui se firent sentir jusque dans les coins les plus reculés de l'Helvétie (*Lettres françaises*, t. II, p. 150).

On annonçait le prochain passage à Coire du duc François de Guise rappelé par le suprême péril de la France vaincue à Saint-Quentin, de son impolitique expédition à Naples. Dans ces conjonctures si graves pour la monarchie, les envoyés français insistaient vivement auprès des Ligues pour obtenir de nouveaux renforts. Ils faisaient espérer, en retour, de Henri II des mesures favorables à la tolérance. Tel était le langage de Coignet, qui jugeait le moment très opportun pour présenter une requête dans ce sens au duc de Guise, dont l'aversion pour la Réforme ne s'était encore révélée par aucun acte décisif : *Consuluit D. Coignetius apud ducem Guisium et verbis et scriptis esse intercedendum. Jam enim opportunitatem rei bene gerendæ oblatam existimavit.*

Ainsi s'exprimait déjà Fabritius dans une épître adressée à Bullinger, le 31 août 1557, et antérieure de quelques jours à l'assemblée de la rue Saint-Jacques qui aggrava singulièrement le sort des réformés. Conformément aux vues de Coignet, il écrivit, en sep-

tembre, une épître qui devait être signée de ses collègues, les ministres de Rhétie, et dont la minute originale est conservée aux Archives de Zurich (*Gesta*, VI, 109, f° 501). Cette lettre fut-elle remise au destinataire? On ne saurait l'affirmer, bien que la chose semble assez probable. En tous cas, elle devait demeurer sans effet sur le redoutable chef de la maison de Lorraine, sur le futur héros de Saverne et de Vassy. La lettre de Fabritius, qui nous paraît aujourd'hui si pleine d'illusions, n'en demeure pas moins un titre d'honneur pour le diplomate qui l'avait inspirée, pour le ministre qui l'écrivit, et un témoignage précieux de la solidarité qui unissait les Églises réformées de la Rhétie à celles de France dans les temps d'épreuve.

J.-B.

Fabritius au duc de Guise.

Très illustre Prince,

Votre insigne piété louée de plusieurs et particulièrement du très honorable M. Mathieu Coignet, ainsi que les services éclatants que vous avez rendus à la république chrétienne, encouragent les ministres qui prêchent l'Évangile du Christ en Rhétie à s'approcher de vous en suppliants et à appeler votre bienveillante attention sur l'humble requête qu'ils vous présentent par écrit.

Personne n'ignore, très honoré prince, les relations d'étroite alliance qui ont uni de tout temps nos ancêtres aux rois de France. Mais hélas! ce que l'on sait moins, quoique les faits parlent assez d'eux-mêmes, ce sont les cruelles persécutions exercées dans tout le royaume, et les supplices

---

Fabritius ad Guisium Ducem.

Insignis tua erga Deum pietas, Illustrissime Princeps, et præclara erga rempublicam christianam merita quæ multorum quidem celebrantur laudibus; imprimis autem clarissimi viri Mathœi Cogneti innotuerunt prœconiis, fecerunt ut Celsitudinem tuam, nos ministri qui Evangelium Christi in Rhætia prœdicamus, non veriti simus supplices accedere, demisse rogantes ut postulati nostri summam quamdam ex scripto quod coram exhibemus clementer cognoscere minime gravetur.

Quanta Regibus Galliæ cum gente nostra necessitas et consuetudo jam inde a majorum nostrorum memorià intercedat, nemo est, Illustrissime Princeps, qui ignoret. Sed quam hactenus in nostros per totam Galliam crudeliter sœvitum, quam nullum supplicii genus sit prœtermissum, quo

de tout genre infligés à des hommes qui partagent nos plus chères croyances, et qui sont en ce moment même exposés aux plus grands périls, ce qui fait que l'ancienne amitié des rois de France et de notre peuple languit et va se refroidissant de jour en jour. Quoi d'étonnant, en effet, si nos compatriotes se montrent plus réservés et si nous, ministres de l'Évangile en Rhétie, nous abandonnons la cause du roi, quand nous voyons non sans douleur le roi si mal disposé pour la nôtre ?

Nous n'ignorons pas les artifices par lesquels certains hommes, ennemis jurés de notre croyance, s'efforcent de la dénaturer et de la rendre odieuse au roi. Ils vont répétant qu'elle est contraire aux principautés, aux empires, et qu'à ce titre elle doit être poursuivie et extirpée sans pitié. Telles sont les accusations, et bien d'autres encore forgées par la haine, qu'on lance injustement contre nous, quand l'expérience de tous les jours et les écrits de nos docteurs montrent assez que, loin de porter atteinte aux puissances établies par Dieu, la doctrine que nous professons les consacre et les affermit. Nous ne recherchons pour nous-mêmes ni honneurs, ni richesses, ni dominations. Nous demandons seulement au roi très chrétien l'hospitalité en France pour le Christ qui n'a pas un lieu où reposer sa tête. Et c'est au nom de ce Christ qui doit juger les vivants et les morts, que nous vous supplions, très illustre prince, d'user en notre faveur du crédit dont vous jouissez auprès du roi pour prendre en main la cause du Christ et de son Église persécutée, lorsque surtout

---

in discrimine etiam nunc versentur qui sententiis et voluntate nobis conjuncti sunt, res (proh! dolor) loquitur ipsa. Hinc factum est quod vetus Regum Galliæ cum gente nostra amicitia languere quasi et frigere incipiat. Quid enim mirum est si nostri remissius agunt? Si nos quoque ministri Evangelii in Rhætia regis causam deserimus, quum tam male Regi causam nostram affectam esse non sine magno animo dolore experimur? Scimus equidem quo nomine quidam male propitii doctrinam nostram apud Christianissimum Regem infirmare et invisam reddere conentur. Hanc aiunt regnis et imperiis invisam esse et propterea ex regnis profligandam et exturbandam. Hæc et alia æque dira plures in nos odii acerbitate, sed immerito tamen confingunt, contorquentque ; sed experientia ipsa docet, et scripta nostrorum hominum abunde testantur doctrinam nostram magistratus divinitùs institutos non modo non tollere aut evertere, sed etiam stabilire et confirmare. Non honores, non opes, non regna appetimus; afflicto et pauperi Christo tectum hospitium apud Christianissimum Galliæ Regem supplices quærimus. Et te, Illustrissime Princeps, obtestamur et rogamus per eumdem D. nostrum Jesum Christum qui venturus est judicare vivos et mortuos, ut pro eâ qua apud

notre croyance a fait de tels progrès et est partout si répandue que le fer et le feu seraient impuissants à l'extirper. Comme elle a été jadis plantée dans le sang des martyrs, elle y puise chaque jour une fécondité attestée par de nouveaux accroissements. C'est ce que les faits témoignent éloquemment en France comme en Allemagne. Puisque l'on n'a rien pu obtenir par les menaces et la terreur, ne doit-on pas en conclure que les différends de religion ne peuvent être tranchés ni par le fer ni par le feu, mais par l'autorité de la Parole divine dont le mépris impunément affiché est la seule cause de tous nos maux. Dieu veuille nous en épargner de plus grands qui menacent non seulement la France mais la chrétienté tout entière!

Rien de plus beau, de plus digne d'un prince tel que vous, que le soulagement des opprimés. Aussi cherchons-nous un appui auprès de Votre Altesse et la supplions-nous de tout notre cœur de faire parvenir au roi très chrétien nos humbles et ferventes prières, en lui recommandant par la même occasion nous et l'Église du Christ.

De Coire ce mois de septembre (1557).

Vos très humbles serviteurs les ministres qui professent l'Évangile du Christ dans les trois ligues de Rhétie.

Regem polles authoritate et gratia nostri, imo exulantis Christi exilium et totius Ecclesiæ patrocinium suscipere non graveris. Præsertim cum hæc doctrina nostra tam longe lateque disseminata et propagata sit, ut non ferro amplius, non igni deleri aut exuri possit; quæ ut martyrum sanguine plantata est, ita quotidie eorumdem sanguine fœcundioribus pullulescit incrementis. Testatur id in primis Gallia, testatur Germania, testatur ipsa experientia. Cum ergo hactenus nihil minis et terroribus effectum sit, credibile est religionis dissidia non ferro et igni, sed ex præscripto verbi Divini concilianda esse et componenda, cujus hactenus securissimus contemptus utinam non causa sit maximarum calamitatum quæ catervatim non in Galliam modo, sed in totum christianum orbem incumbant. Cum ergo nihil sit illustrius, nihil Principe viro dignius, quam oppressos sublevare, ad tuam opem, illustrissisme Princeps, confugimus, et enixe abste precibus nostris demisseque contendimus, ut quam primum potes, has humiles nostras et pias preces Christianissimo Regi innotescere patiaris, cui et nos et ecclesiam Christi quâ par est diligentia commendes. Curiæ, mense septembris (1557).

Clementiæ tuæ deditissimi

Ministri Evangelium Christi prædicantes in tribus fæderibus Rhætiæ.

LES BARJAC-ROCHEGUDE

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,

ET DANS LE REFUGE EN SUISSE ET EN ANGLETERRE

1685-1748

Avant de reproduire textuellement la très rare plaquette qui va suivre, et qui est d'un intérêt tout à fait hors ligne, nous devons dire ici le peu que l'on en savait jusqu'à présent.

Le nom de BARJAC est celui d'une des anciennes familles les plus considérables du Languedoc. Elle était divisée en plusieurs branches, dont trois ont appartenu à la Religion Réformée : celle de Barjac-*Pierregourde*, celle de Barjac-*Rochegude*, celle de Barjac-*Gasques*. Il s'agit, dans l'admirable document qu'on va avoir sous les yeux, de la branche de Rochegude. C'est l'un de ses membres qui l'a fait imprimer en Angleterre ; il est daté de *Londres, ce* 26 *may* 1715 (in-quarto de 36 pages, en gros texte).

Il ne se trouve mentionné ni dans la première, ni dans la seconde édition de *la France Protestante.*

MM. Haag et Bordier paraissent en avoir ignoré l'existence et ils ne fournissent que quelques lignes presque identiques sur les faits auxquels il se rapporte. Voici ces lignes :

« Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, la Baume, Saint-Gonrad, etc., marié le 18 octobre 1648 à Antoinette Hilaire, fille d'un conseiller à la cour des Aides de Montpellier, eut trois fils, dont le plus jeune fut tué sous les drapeaux. L'aîné JEAN, arrêté sur la terre de Rochegude à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes, fut *jeté dans la Tour de Constance*, d'où il fut *transféré à Montpellier* et plus tard à *Pierre Encise.*

« Le second, qui se nommait JACQUES, capitaine au régiment de Champagne, fut enfermé dans le fort de Saint-André en Franche-Comté, et, sa fermeté ne se démentant pas, conduit à la fin sur la frontière suisse, avec MM. de Moursy, de Morannay et de Vesançay. Il alla habiter Vevay avec son frère Jean. Tous leurs biens furent confisqués ; mais Ennemonde de Barjac (leur cousine ?) en obtint la restitution, en abjurant la religion réformée.

« Charles de Barjac mourut à Vevay en 1685[1]. Sa femme, petite-fille de l'illustre [chancelier] Calignon, après avoir vécu longtemps dans les bois sous un costume de paysanne, avait fini par être reconnue et avait été enfermée dans un couvent à Nimes. Promesses, menaces, tortures, rien ne put ébranler sa constance. Enfin, l'abbesse craignant « qu'elle ne rendît tout le couvent huguenot », supplia l'évêque de la débarrasser de cette hérétique opiniâtre. On la mit dans une litière et on la transporta à Genève, d'où elle alla rejoindre son mari à Vevay. Plus tard ils purent y réunir sous leur toit leurs deux fils JACQUES et CHARLES, qu'on avait élevés de force chez les Jésuites de Beaucaire, et leurs deux filles qui avaient réussi à s'échapper du couvent de Bagnols après quatorze ans de détention. » (*Fr. prot.*, 2e édit., t. I, col. 833.)

Nous ne savons à quelle source de seconde main M. Haag a dû puiser ses renseignements, ni d'après quelles informations M. Bordier put modifier quelques mots seulement de ce passage. Mais on voit à quoi il se réduit : à quelques faits sans précision et surtout sans *dates*.

Voici maintenant le récit écrit et imprimé en 1715 par Jacques de Barjac-Rochegude, le capitaine au régiment de Champagne. C'est une « Réponse au baron de *** », un gentilhomme de la Grande Bretagne, qui lui avait demandé un précis des persécutions souffertes par sa famille, et, en imprimant cette réponse, il le dédia au comte de Galway[2], afin de reconnaître publiquement les obligations qu'il avait envers cet illustre coréligionnaire et protecteur.

---

1. Voir ci-après une rectification de cette date, qui est erronée.

2. Henri de Massue, marquis de Ruvigny, qui, après avoir servi brillamment et conquis le grade de lieutenant-général, fut nommé en 1653 député général des Églises réformées en Cour, puis envoyé extraordinaire en Angleterre, avec une mission de haute confiance du Roi. Il s'était acquitté de toutes ces fonctions de la manière la plus louable. Voyant de loin que le jour viendrait où il lui faudrait s'exiler pour rester fidèle, il s'était ménagé dès 1680, pour lui et ses fils, un asile près de sa sœur qui avait épousé lord Southampton. En effet, refusant l'offre que le Roi lui faisait de demeurer en France avec la faveur d'exercer leur culte en leur logis, il ne demanda que la permission de sortir du royaume, ce qu'il fit le 30 novembre 1686. Retiré à Greenwich, il y fonda une église française et mourut en 1689. Il s'agit ici de son fils aîné, Henri, qui avait servi sous Turenne et devint, à l'avènement de Guillaume III, colonel d'un régiment de cavalerie composé de Réfugiés huguenots. En 1715, il était lieutenant-géné-

A SA GRANDEUR MY LORD LE COMTE DE GALWAY

GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE, SON VICE-ROI EN IRLANDE ET PLÉNIPOTENTIAIRE EN PORTUGAL

My Lord,

Souffrez, My Lord, ce que vous ne sauriez empescher : que je fasse connoitre au public les obligations que la Famille vous a. C'est le Roy, je le sçais bien, que je dois remercier le premier : je l'ay fait avec les plus profonds respects et la plus respectueuse reconnaissance. Mais après le Roy, je sçay aussi que My Lord a toute la part au bienfait que je reçois de sa Majesté. Ce n'est pas le premier bienfait, que j'ay reçû de sa Grandeur. Toute la reconnaissance que j'en témoignerai, c'est en les publiant. Je le fais à l'occasion de cette petite Histoire qui regarde la famille, pour laquelle Votre Grandeur s'intéresse si généreusement. Je la donne à la prière d'un Gentilhomme anglois qui la demande avec empressement, et la donne par plus d'une raison. Celle qui achève de me déterminer, est de penser que, s'agissant d'une Histoire qui est proprement l'ouvrage de la Grâce, je ne sçaurois mettre à la teste de l'ouvrage un plus beau nom que le vôtre, My Lord. Il suffit de le prononcer, pour prononcer toutes les Vertus. J'ai l'honneur d'être avec tous les respects imaginables, et avec toute la reconaissance possible, My Lord, de Votre Grandeur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Rochegude.

A Londres, ce 26 may, 1715.

RÉPONSE AU BARON DE ***

Monsieur,

Vous me demandez l'histoire de la famille, par rapport à la persécution qu'elle a souferte en France pour cause de Religion. La voicy en abrégé. Je la donne volontiers, sans me faire presser. Un autre, peut-être, diroit : je ne sçaurois m'y résoudre ; c'est un pas glissant, la matière est délicate. Il est mal aisé de parler de soi, sans y faire rentrer l'amour-propre, qui entre partout, mesme dans les meilleures actions ; je l'avoüe, c'est un écueil bien dangereux, presque inévitable, l'écueil des grands hommes, comme aussi la source des plus beaux ouvrages, et des plus grands exploits à la guerre. Qu'on demande à cet homme de guerre, aux plus grands capitaines : qui vous a mis l'épée à la main ? C'est le Roy.

ral, baron de Portarlington, comte de Galway (ou Galloway), pair d'Irlande (il s'était signalé aux batailles de la Boyne et d'Aghrim). Quoique malheureux à Almanza, en 1707, il avait conservé un grand crédit et était membre du conseil privé de la Reine Anne.

Quelle est donc votre vüe? Sa gloire. Je laisse à part cette gloire qui n'est que vaine apparence, une fumée qui se dissipe en montant. Un autre dira : Le bien de l'État, l'honneur de la Nation; et quelque autre ajoutera : L'intérêt de l'Église m'a mis la plume à la main, et a donné lieu à cet ouvrage, que l'on applaudit avec éloge. Vains prétextes! On doit tout cela à l'amour-propre, qui en est la cause : méchante cause, qui produit souvent de bons effets. Mais il ne s'agit pas de sçavoir si c'est par amour-propre, ou par un autre motif, que l'on donne cette relation; si elle sera bien ou mal reçue; si il la faut donner, ou refuser. Car, si on la donne, c'est amour-propre, dira-t-on; et si on refuse, c'est toujours amour-propre, sous apparence de modestie. Faut-il donc balancer? Non, sans balancer, je la donne. C'est dans ces occasions que l'on fait peu de cas du jugement des hommes. Que l'on passe pour mondain, hypocrite, faux dévot, n'importe, pourvu que Dieu soit glorifié. Car on ne cherche point la gloire de l'homme.

« A Dieu seul soit Honneur et Gloire! » pour parler avec saint Paul, qui avoit emprunté ce beau mot des Hébreux, mais qui est beaucoup mieux dans la bouche des Chrétiens, qui se glorifient avec l'Apôtre, et ne se glorifient qu'en la Croix du Christ. Il faut porter cette Croix, avoir passé par les galères, par les prisons et cachots, pour bien comprendre l'injustice et le néant de l'amour-propre. C'est dans ces tristes lieux que l'on apprend à s'anéantir, à se dépouiller de tout amour-propre, dans le sentiment de sa misère et de ses faibleses. Et c'est icy où je donne Gloire à Dieu : Jamais je ne me suis trouvé plus faible, ni plus fort que dans ma faiblesse, lors mesmes que l'on me tourmentoit le plus dans mes prisons. « Tu m'avois rudement poussé, cruel adversaire, pour me faire « trébucher; mais l'Éternel a été mon aide, et ma délivrance. Je racon- « terai donc la délivrance de l'Éternel », et celle que tu donnes aux tiens, encore que je n'en sçache pas le nombre.

En voilà assez pour préface à cette petite histoire que je joins icy.

La famille DE ROCHEGUDE a été aussi maltraitée en France, pour cause Religion, que nulle autre famille du royaume.

Ils étoient trois frères. Le plus jeune fut tué au service avant la révocation de l'Edit; les autres, faits prisonniers, pour n'avoir pas voulu changer de Religion. L'aisné fut le premier arrêté, dans Rochegude, et envoyé en exil à Viviers, petite ville en Vivarez, où il ne fut pas plustôt arrivé qu'il eut des Missionnaires à ses trousses : gens impitoyables, ignorans, fourbes, qui se déguisent en habit de brebis, en anges de lumière, comme l'Écriture les dépeint, mais au dedans des loups ravissans,

des anges de ténèbres. Il n'y eut point de ruse et de chicane qu'ils ne missent en usage; mais, à travers ces basses chicanes et leurs sophismes concertés, il reconnut bientôt la voix de l'Étranger. Il disputa, ne pouvant s'en dispenser, quoy qu'il vaudrait mieux ne point disputer, et souffrir sans dire mot; c'est la meilleure manière d'abréger les disputes et de les convaincre. Le Maître nous l'enseigne; souvent il ne daignoit pas répondre à ces orgueilleux Pharisiens lui disant : « Si tu es le Christ, dy-le nous » : « Si je vous le dis, vous ne le croirez point, et quand je vous aurai convaincus, vous ne me laisserez point aller. » Voilà le procédé des Pharisiens modernes; il est superflu de discuter contre eux, ils ont pris leur party, la résolution est prise : il faut changer, le Roy le veut, sans r ai sonner et sans disputer. Il disputa pourtant, et les irrita par ses réponses prises de l'Ecriture. La promesse n'est point faite en vain : Je vous donnerai une bouche. Il parla donc, les embarrassa et les mit hors de combat. Cette victoire lui coûta cher. Ils écrivirent en Cour, que le marquis de Rochegude étoit un opiniatre, un entêté, qu'il falloit le réduire par d'autres voies, par la prison, et une prison très incommode. Elle le fut, en effet; on l'envoya dans la Tour de Constance. Cette Tour est an la mer; il n'y fut pas trois mois, qu'il devint tout enflé. On craint pour sa vie, les parens sollicitent, et par leur crédit à la Cour ils obtiennent de le faire passer d'une prison dans l'autre, de la Tour de Constance dans la citadelle de Montpellier, où il fut traité avec moins de rigueur. Il n'eut pas de grands assauts à soutenir du côté des missionnaires; il s'étoit déjà mesuré avec un des plus habiles d'entre eux, nommé Couderg, homme renommé dans l'art de tromper et de tronquer les passages. Sçavoir faire cela, c'est être bon théologien au sens de l'Eglise romaine, c'est la bien appuyer et savoir soutenir ses intérêts. Qu'on juge, après cela, d'une religion qui ne se soutient que par la mauvaise foi, par des faux commentaires, par des traditions, en un mot, par des beaux dehors, qui n'ont qu'un faux brillant. C'est la statuë de Nabuchodonosor : la comparaison est usée, mais elle convient bien : cette teste d'or, ces bras d'argent ne représentent-ils pas bien ce Pontife romain, cette machine de l'Eglise romaine, si artificieusement faite et avec tant de prudence, que l'on peut dire qu'il n'y a pas de plus fine politique que celle du Vatican à Rome? Mais cela n'est fondé, comme la statuë, que sur des pieds de terre, et n'a fondement qu'en la terre, je veux dire, dans des inventions et traditions humaines; approchez ces traditions des Écritures, elles tombent, comme Dagon devant l'arche. Ils sont trop prudens pour les mettre à l'épreuve, ils ont une meilleure ressource : les Dragons. C'est la raison de l'Etat et de la Religion parmi eux. Ils font par là un aveu tacite de leur faiblesse, rendent hommage à notre Religion, et nous font amende honorable, en

nous faisant porter la croix, qui en est le charactère le plus glorieux et le plus doux ; mais ils ne sçavent pas la douceur qui est cachée sous cette croix. Vous le sçavez, bienheureux confesseurs, qui avez préféré les prisons, les galères, les potences, les échafauds, en un mot, l'opprobre de Christ aux trésors d'Egypte ! Car leur piége ordinaire est un : « Je te donnerai... »

Je mets de ce nombre des confesseurs le prisonnier que nous avons laissé bien enfermé dans la citadelle; il en sort mais pour rentrer dans une autre prison qui sembloit devoir être éternelle, où l'on ne met que les criminels d'Etat : c'est Pierre-Cise. Le voilà installé au rang des confesseurs qu'il y trouve, car dans quelle prison du royaume n'en trouve-t-on pas, que l'on tourmente pour les faire changer? Son plus grand tourment étoit de penser à ses enfans : deux filles enfermées dans un couvent de religieuses à Bagnols, deux garçons aux Jésuites à Beaucaire, et pour comble, sa femme errante, sans sçavoir où. Cette histoire est trop abrégée, elle doit être un peu étendüe.

Cette bonne mère toute éplorée, ne pouvant sauver ses enfans, se sauve elle-mesme dans les bois et sur les montagnes, gardant quelques brebis, pour se cacher aux yeux des persécuteurs. Cette bergère est pourtant petite-fille de feu le chancelier Calignon, mais enfin, étant reconnuë, on la met au couvent des religieuses à Nismes. L'abbesse lui rendit un bo office, peut-être sans y penser. Un jour que l'Evesque la vint voir : « Otez-« nous (lui dit l'abbesse) cette dame, ou elle rendra tout le couvent huguenot. » Cette parole fit un bon effet; l'ordre vint bientôt après de la mettre en liberté et de l'envoyer en litière à Genève. De là, elle passe dans Vevay, canton de Berne, où elle trouve son époux sorti, comme elle, par la bonne porte; tous deux, par une grâce toute particulière. Ce miséricordieux Sauveur, après avoir délivré le père et la mère, délivre les enfants. Voici le moyen dont il se servit, lui qui est riche en moyens pour délivrer ses enfans du milieu mesme des fournaises et de la gueule des lions; en cela il justifie bien ses promesses : « Nul ne les ravira de mes mains », disoit notre bon Sauveur.

Il semble pourtant les avoir abandonnés à la merci de leurs ennemis, mais le temps de les sauver n'étoit pas encore venu, et Dieu ne fait son œuvre qu'en temps opportun et par degré.

Les garçons achèvent leurs études sous les Jésuites, reviennent dans Rochegude, lieu de leur demeure. Ils n'y furent pas plus tôt, que le père et la mère, informés de leur arrivée, pensent d'abord aux expédiens de les sauver : celui-ci parut le plus raisonnable, de leur écrire pour les instruire. On écrivit. Les lettres furent fidèlement données; mais elles ne firent pas sur le champ toute l'impression que l'on souhaitoit qu'elles

fissent. Le plus jeune, quelque temps après, fut touché le premier; il sort sans rien dire à son frère et s'en vient joindre père et mère en Suisse. La joye fut grande dans la famille, mais bientôt changée en tristesse par la mort de ce jeune homme. Il faut être père et mère, pour bien comprendre leur douleur, en perdant un fils qu'ils avoient comme deux fois engendré! Cette mort fit impression sur le frère, il fut plus attentif à ses devoirs; il se dispose à partir, c'est au moins ce qu'il écrivoit; cependant il demeuroit encore, il ne pouvoit s'arracher au monde, il balançoit entre le ciel et la terre; cela n'est pas étonnant, il étoit jeune, assez bien fait, fort à son aise, caressé des puissances qui cherchoient à le retenir par des emplois à la guerre ou par un mariage : voilà des grands attraits; mais enfin la grâce victorieuse le mit en pleine liberté; il sort, sans passeport, sans bien, sans ressource, et jamais plus content que dans l'exil et dans la misère. C'est ce que m'ont dit tous ceux qui l'ont vu. — Ses sœurs eurent le mesme sort, et par les mesmes voies, encore plus admirables, car elles étaient dans un couvent, d'où il est difficile de sortir, et leur frère dans son château. Elles furent quatorze ans dans le couvent, sans que l'on ait pu les en sortir. Tout ce que l'on pouvoit faire avec bien de précaution est de leur écrire. Lorsqu'elles ont été en âge de discernement, on leur faisoit donner les lettres par une personne dévouée à la famille, point suspecte à l'abbesse, qui la regardoit comme catholizée de bonne foi. Elle ne l'étoit qu'en apparence; funeste état, aujourd'hui si commun dans la persécution! Ce commerce fut si bien ménagé par l'adresse de cette bonne amie, qu'on n'en a rien sçu qu'après leur sortie : voici comment elles sortirent. L'abbesse leur permettait de temps en temps d'aller voir une parente très proche qui étoit dans la ville; mais elle ne les laissoit point partir sans les mettre entre les mains d'une garde, à qui elle ordonnoit de ne les point quitter et de les ramener au plus tôt. Un jour que l'abbesse étoit au parloir, fort occupée, elles viennent demander la permission d'aller voir leur parente. Madame l'abbesse oublia dans ce moment (heureux moment!) elle oublia de faire appeler la garde : « Allez, dit-elle, et prenez votre garde. » Elles prennent leurs coëffes bien vite, et la fuite en mesme temps, et s'en vont trouver la fidèle garde, leur confidente, qui partit sur le champ avec elles, dans une litière de retour pour Nismes; où étant arrivées, elles s'en viennent, à l'insçu du muletier, chez une dame, bonne amie de la maison, qui les reçut avec joye. Elles demeurent cachées tout le lendemain chez elle. Cependant l'abbesse, alarmée de ne les point voir revenir au couvent, les fait chercher dans la ville, et ayant sçu qu'elles avoient pris le chemin de Nismes, elle envoye un courier toute la nuit à l'Evesque, pour l'informer de ce qui se passe. Ce prélat fait faire une exacte recherche dans les maisons. On vient dans celle où elles étoient.

La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits, à plein pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent, l'on ferme le puits avec quatre planches. L'ainée voyant un crapaud dans le fond du puits : « Ah! ma sœur, dit-elle, voila un méchant présage. » L'autre, en marchant sur cet insecte : « Hé! bien, ma sœur, dit-elle, voila le présage ôté. » On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter hors du puits, après que ces visiteurs fussent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide on les fait partir à cheval, habillées en paysannes, avec la demoiselle qui les avoit si bien adressées. Elles arrivent heureusemeut à Genève, delà dans le Vevay, chez leur père, sans se faire connoitre. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille. « Voilà notre chère enfant ! » dit-elle à son mari, avec un transport de joye. « Voici l'autre! » ajoute l'aînée, en se jetant sur le col de sa mère. On s'embrasse, de part et d'autre, sans se dire mot. Les grandes joyes, comme les grandes douleurs, parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenoient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore lorsque le père et la mère s'apperçurent que leurs filles n'avaient ni l'esprit ni le cœur gâtés. « Celui qui est né de Dieu (dit Saint-Jean), le Malin ne le touche point. »

J'abrégerai le reste, qui me concerne.

J'étois en Dauphiné au commencement de la persécution, lorsque feu M. de La Trousse, commandant dans la Province, me fit dire de le venir trouver à Grenoble. Comme je sçavois, qu'il n'avait rien de bon à me dire, je n'y voulus point aller. Je répondis que j'avois ordre de m'en retourner au quartier. En effet, j'avois une Route du Bureau, et une Route est un ordre. Peu de jours après, je partis avec une recrue d'environ trente hommes, gens de différente profession, bonnes gens, qui cherchoient à se sauver de la persécution. Je fus ravi de les trouver sur mon chemin, de leur donner la route et de les conduire moi-mesme jusqu'à Sernay, petite ville en Alsace, à une heure de Milhausen, par où ils se sauvent dans la Suisse, après m'avoir fort pressé de ne les point quitter, surtout l'un d'entre eux, nommé Saint-Martin-la-Bessède, aujourd'hui major dans les troupes du roy de Prusse. Il ne s'agit pas de sçavoir si j'ai bien ou mal fait en les quittant; la suite le fera voir. Je les vis partir avec joie; n'ayant plus besoin de moi; et ils me quittent avec regret, dans la crainte qu'on ne me fît une affaire, en me voyant arriver sans recruë. Ma compagnie n'en avoit pas besoin. Je leur dis que je n'avois rien à craindre de ce côté-là. J'arrive dans Brisach. Le général me reçut fort bien; il s'attendoit qu'il auroit bon marché de moi, comme de quelques autres qu'il avoit fait changer, et qui ensuite ont donné gloire à Dieu, et lui

donnent gloire bien mieux que certaines gens avec la qualité de confesseurs, qui ne sont rien moins que bons chrétiens. De cœur on croit à Justice, et de bouche on fait confession à Salut. On se contente à moins dans l'Église romaine : on ne demande que l'apparence ; je ne sçais quelle apparence de religion. Dites seulement que vous êtes catholique, et croyez ce que vous voudrez : il n'en faut pas davantage pour faire un bon converti. Quelle religion ! quel évangile ! quels apôtres ! quels convertisseurs ! qui employent toutes sortes de voyes, le bien et le mal, promesse, pension, régiment, bienveillance royale : voila le bel endroit. Mais la médaille a son revers : menaces, prisons, cachots, l'indignation du Roy, si je n'obéis : n'est-ce pas faire plus d'honneur au Roy, qu'à la religion? C'est-à-dire, qu'à Dieu mesme, le Roy des Roys, qui a le droit, non pas le roy, de commander la religion ; de dire : Je le veux, tel est mon bon plaisir. Lui seul a droit sur tous les cœurs, c'est son droit de régale ; un autre l'usurpe, et l'on sçait avec quelle hauteur, avec quel empire, pour ne rien dire de pis! On seroit ici éloquent, si l'on vouloit raconter tant de tragiques histoires sur ce sujet, qui donneroient lieu à de tristes peintures. Mais tirons le rideau là-dessus.

L'ordre vint enfin au général Monclar de m'envoyer en prison. Il me fait appeler ; je viens, j'entre dans son cabinet, où il m'attendoit ; je le trouve seul. — « Hé bien, Rochegude, dit-il (il me parloit familièrement à cause de l'amitié entre lui et feu le marquis de la Fare mon oncle ; ils avoient servi ensemble, ou plustot Monclar avoit servi sous la Fare en Catalogne). Vous sçavez que je suis de vos amis ; je veux vous en donner une preuve essentielle ; ne vous opposez point à votre bonheur ; vous pouvez, si vous voulez, faire votre fortune et votre salut. » — « Deux choses bien difficiles à faire ! » lui dis-je. — « Il ne tient qu'à vous : mettez-vous en état que le Roy... » — Je vous entens, Monsieur, je sçais ma religion. Ni le Roy ni toutes les puissances ensemble... » — Il n'attend pas que j'achève. « Vous irez donc en prison ! dit-il, d'un air emporté. Voilà l'ordre, lisez-le. » Il le lut lui-mesme. L'ordre étoit captieux, conçu en ces termes :

« Le Roy donne mille livres de pension à tels et tels (que je ne nomme « pas, par modestie) et l'assurance du premier régiment vacant. Mais pour « Rochegude, qui persiste à être opiniâtre, le Roy vous ordonne de « l'envoyer en prison à Landscroon, jusqu'à nouvel ordre. »

— « Je suis prest d'obéir. En prison, et à la mort, si le Roy le veut, lui dis-je. Le Roy est le maître. »

On ordonne un lieutenant de cavalerie, six cavaliers et un maréchal des logis, pour me mener à Landscroon. Je ne fus pas plustôt parti, que monsieur de Monclar me détacha les principaux officiers de Champagne,

mes camarades de service, pour m'ébranler, mais inutilement. J'arrive à Landscroon : Le gouverneur, nommé Siffredy, homme de qualité, me fit le compliment ordinaire, qu'il étoit bien fâché que cet ordre fût adressé à lui. « Et moi, lui dis-je, je suis plus aise qu'il vous soit adressé qu'à un autre; on aime mieux avoir à faire avec des gens de qualité, qu'à d'autres. » Je n'en fus pas mieux traité; il avoit ses ordres. Le lendemain il fait venir des moines, que je renvoyai en quatre paroles. « Messieurs, leur dis-je, je sçais votre religion, et la mienne, je suis ici pour souffrir, et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi. » Je me suis toujours bien trouvé de parler franchement à ces gens-là et de leur ôter d'abord toute espérance. Ce compliment ne leur plut point, encore moins à Siffredy : Il me resserre, et de temps en temps me vient voir. Ses visites étoient incommodes; il vouloit parler de ce qu'il n'entendoit pas; très ignorant en matière de religion, il sçavoit seulement, qu'il étoit né catholique romain, et que la religion romaine est la bonne religion; c'est ce qu'on lui a dit de tout temps, il ne leur est pas permis d'en sçavoir davantage. Je fus là trois mois à prendre patience. On me transfère de Landscroon dans les prisons du fort Saint-André, le lieu de mes plus rudes combats, où la grâce triompha de toute la malice de mes ennemis. Le commandant me fit, en entrant, ce compliment si poli : « Monsieur, le meilleur conseil, que l'on vous puisse donner, est de changer au plustôt; les plus courtes folies sont les meilleures; vous vous épargnerez bien des peines par là qui ne finiroient jamais. Ce sera toujours à recommencer, le Roy n'en aura pas le démenti; encore moins à l'égard des officiers : croyez-moi, il n'y a point d'autre parti à prendre. » — « Mon parti est pris, lui dis-je. Suivez vos ordres. »

Au reste, on ne doit pas être surpris d'un compliment si impoli. Que pouvoit-on attendre d'un homme de cette trempe, d'un soldat de fortune, convertisseur à gages, d'un bigot, de La Barthe en un mot, tout dévoué aux Jésuites, gens cruels, inexorables? Il me met en prison, prison obscure; il avoit fait fermer la fenêtre en dehors avec des planches qui laissoient une ouverture seulement de quatre doigts, par où le jour entroit, cela m'étoit assez indifférent; mais je reconnus par là le caractère de l'homme, qui jusqu'à la fin ne se démentit point. Toujours mal faisant, il cherchoit à m'inquieter par toute sorte de voyes, jusqu'à me laisser quatorze mois sans être rasé. Il me donne enfin des ciseaux et les ôte quatre jours après. Je ne fus pas mieux traité par rapport aux alimens, et à la boisson; le plus souvent mauvaise viande, et toujours méchant vin; un vin aigre, jamais aux heures réglées; mal nourri, mal couché, mal logé. C'est à cet endroit que je raconterai un fait admirable de la Providence.

Dans le temps que cet homme me traite plus mal, voici arriver trois gentilshommes Poitevins, illustres Confesseurs, Messieurs de Monroy, de Marconnay et de Vezansay, que l'on transféroit, des prisons de Pierre-Cise, dans celle du fort Saint-André. La Barthe les loge proche de moy. Il n'y avoit qu'une muraille de plâtre entre deux; ils entrent, et en entrant, je les entens chanter avec joye : « Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur. »

Ce chant fut pour moi un chant bien mélodieux, comme un baume bien doux qui réjouissoit mon cœur, et me fortifioit. Ma joye fut encore plus grande, lorsque, frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes approchent : « Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la Religion; votre langage vous donne à connoître. » — « Oui, par la grâce de Dieu », dirent-ils. — « J'en suis aussi, par la mesme grâce », leur dis-je. — Ils demandent mon nom. — « Quoi! dirent-ils, veus êtes frère du Marquis de Rochegude, que nous avons laissé dans Pierre-Cise. » — « C'est mon frère. » (J'avois le cœur serré.) — « Il nous a donné une lettre pour vous à tout hazard, ne sçachant où vous êtes. » Ils la font passer à travers le plâtre. Je reconnus d'abord l'écriture. O bonté ineffable! O Dieu! que tes merveilles et tes consolations envers nous sont en grand nombre! Cette lettre me fut d'une grande consolation, et ceux qui l'apportèrent, me firent admirer la Providence qui trouve le moyen de rejoindre, mesme à travers les murailles, ceux que l'on croyoit avoir séparés pour toujours. Vous avez beau nous séparer, ennemis de la Société, aussi bien que de la Religion; vous avez beau nous enfermer et nous *lier;* la Parole n'est point *liée!* Ce ne fut pas le seul bienfait que je reçus de mes voisins. On leur permettoit de faire la soupe, et j'en profitay. Monsieur de Marconnay faisoit passer, par un tuyau à travers la muraille, un bouillon admirable. — Je leur dois ce témoignage; ils ont été mes pères nourriciers jusqu'à ma sortie. Quelle seroit ma joye, si jamais je pouvois leur en témoigner ma reconnaissance! Deux d'entre eux vivent encore, Monsieur de Monroy, père de la Marquise de la Roche-Giffart, dame d'honneur de S. A. S. Madame la Duchesse de Zeel; l'autre, Monsieur de Marconnay, ci-devant Gouverneur de S. A. R. de Prusse, Monseigneur le Prince Christian, et aujourd'hui son grand Écuyer. Ces Messieurs sont d'une qualité distinguée, et se distinguent encore bien plus par leur piété.

Avant de finir, je remarque un endroit qui ne doit point être oublié. On envoye de Paris un capucin sous l'habit séculier dans les prisons du fort Saint-André, avec ordre de La Barthe de lui mettre les fers aux pieds; je ne sçais pour quel sujet. Ce capucin étoit fort connu sous le nom de Père Bellemont; il avait été camarade de La Barthe dans les

Mousquetaires. Mais il n'eut guères plus d'égard pour lui, qu'il en avoit pour moi. Il lui fit mettre des chaines aux pieds; les chaines un peu déliées. Il vint à bout, dans trois mois, de les limer. On n'eut pas la précaution de le fouiller. Se voyant libre il prend la résolution de se sauver lorsque la Barthe entreroit; car il avait ordre de visiter tous les jours les prisonniers. Il se tient derrière la porte, et comme l'autre entre, il le pousse en avant, ferme la porte après lui et s'enfuit. Il avoit déjà passé la première et seconde Garde, lorsqu'arivant à une barrière, où il n'y avoit qu'un caporal et quatre soldats, il parut effrayé, on l'arrête, et on le ramène dans sa prison, relever l'autre, qui crioit du fond de la prison, « Arreste ! arreste ! » mais on ne l'entendoit pas; car il n'y avait point de sentinelle à la porte; autre imprudence. Le capucin rentre pour son malheur. La Barthe se jette sur lui, l'accable de coups de canne. Il avoit tort de s'en prendre au capucin; il est naturel à un prisonnier qui se sent coupable de se sauver quand il peut. « Va! lui dit-il, je te mettrai dans un état, que tu ne pourras plus te sauver! » En effet, il lui fit mettre des fers aux pieds, bien pesans, et une sentinelle à la porte, avec la mèche allumée. Voilà La Barthe qui se croit en sûreté ; mais il se trompa. Bellemont étoit de qualité; il avoit sur le cœur les coups de canne, plus que sa prison. Il veut s'en venger, et mourir en faisant mourir son ennemi. Le lendemain La Barthe le vient visiter, le capucin tout furieux se jette sur son col, et l'étrangloit, lorsque La Barthe, se sentant pressé, crie au sentinelle : « Tire ! tire! » Le sentinelle obéit; j'entendis le coup; il tira sur le capucin qui tenoit La Barthe embrassé. La balle traverse Bellemont, le tue et vient percer le bras droit à La Barthe. Ils tombent l'un sur sur l'autre ; on emporte Bellemont mort et La Barthe mourant. Il fallut, pour lui sauver la vie, lui couper le bras jusqu'à l'épaule. L'opération retarda sa mort de fort peu de temps. Dans cette intervalle, un autre prend le soin des prisonniers ; ce fut Monsieur de Bourbitou, Lieutenant de Roy du fort, que j'avois autrefois connu. — « Quoi ! est-ce bien vous? me dit-il, entrant dans ma prison. » — Vous voyez, lui dis-je, dans quel état m'a mis M. de La Barthe. (La barbe de capucin me défiguroit.) — « Quand je sçaurois, dit-il, que la Cour m'en feroit des reproches, je vous amène demain un barbier; je vous fais donner de la bonne viande et du bon vin. Je sçais de quelle manière on vous a traité. » — Il le fit, comme il l'avoit dit. Il étoit bienfaisant, prenant beaucoup sur lui-même, et s'appuyant sur son patron Monsieur de Rose, qui avoit du crédit à la Cour, ce qui avoit donné lieu à ses ennemis de dire, qu'il prenoit de temps en temps de la « conserve de Rose ». Voilà La Barthe revenu ; il reprend les clefs et je ne vis plus Bourbitou : Mais je fus fort surpris de revoir La Barthe avec un bras en écharpe, qui paroissoit un bras postiche ; car

je n'ay rien sçu de son Histoire, qu'en sortant de prison. Je lui demandai si il avoit été malade. — « Je le suis encore, comme vous le voyez, dit-il, on m'a tiré du sang. » J'admirai son effronterie à vouloir cacher ce qui paroissoit aux yeux de tout le Monde; encore plus sa persévérance à me tourmenter, comme il avoit toujours fait; mais cela ne dura guères plus longtemps. L'ordre vint trois mois après à l'Intendant de Franche-Comté, nommé Lafon, de me mettre en liberté. Cet intendant s'étoit mis dans l'esprit de me gagner par une autre voye, disoit-il, que par la prison. « Je me fais fort (me dit-il, lorsque je le vis à Besançon, comme l'on me transféroit de Landscroon au fort Saint-André) de changer l'ordre du Roy. Il vous envoye en prison au fort Saint-André, et moi je vous retiens dans ma maison; rien ne vous manquera; et si après trois mois vous ne changez pas de sentiment, le pis qui vous arrive est d'aller en prison au Fort Saint-André. J'ai fort votre conversion à cœur » me disoit-il (non pas qu'il se souçiât de mon salut; je lui rends justice, il vouloit faire sa Cour au Roy, qui recompensoit glorieusement jusqu'à donner le bâton de Maréchal à ceux qui convertissoient le plus d'Huguenots, c'est-à-dire, qui sçavoient le mieux *dragonner*). Je reçus le compliment de Monsieur de La Fon, comme d'un homme poli, et politique; en un mot, il étoit homme de Cour. « Vous êtes trop obligeant, Monsieur, lui dis-je, je ne sçais par quel endroit je me suis attiré tant d'honnêtetés. Je vous rends mille très humbles grâces, et vous prie d'être bien persuadé qu'il en seroit dans trois mois ce qui en sera demain au matin. Je partirai pour ma prison avec la satisfaction de n'avoir jamais rien fait contre mon devoir à l'égard du Roy. C'est par cet endroit, que je crois mériter un peu de part dans l'honneur de votre souvenir. Finissons là, si vous plaît. »

Cette disgression n'est pas tout à fait inutile pour faire voir le procédé injuste de ces prétendus convertisseurs, qui ne tend qu'à nous faire illusion, et à jetter de la poudre aux yeux, sous une fausse apparence d'amitié et de piété.

L'Intendant reçoit l'ordre de me mettre en liberté; ce fut bien malgré lui : Il y avoit quelque chose de particulier dans l'ordre : « Le Roy or-« donne d'élargir les prisonniers qui n'avoient point changé, et de retenir « ceux qui, après leur changement, avoient été pris, sortans du Royaume. »

Leur dessein, en changeant, étoit d'éviter la prison; et, par leur changement, ils se sont emprisonnés eux-mêmes et enserrés en plusieurs douleurs. Il n'y a rien de tel que de faire son devoir, et laisser à Dieu le soin de l'événement. « Vos pensées (disoit-il par la bouche du Prophète) « ne sont pas mes pensées. » Vous pensez en abjurant vous épargner les peines de la prison, et par là vous vous rendez prisonniers au double.

C'est à peu près ainsi que raisonnaient les Juifs, les politiques d'entre eux. « Si nous *le* laissons aller, les Romains viendront, qui extermineront « et le lieu et la nation. » Et c'est parce que vous ne *le* laissez point aller, que les Romains viendront, et sont venus, et ont exterminé le lieu et la nation ! L'Intendant envoye le prévot par ordre du Roy, ou plustot du Roy des Roys; car c'est ici l'œuvre de Dieu. Il entre dans ma prison avec Monsieur de La Barthe : « Gens comme moi (dit le Prévot en entrant) ne viennent que pour bonnes nouvelles. » (Non pas toujours, je pouvois dire : A la bonne heure ! dis-je.) « J'ai ordre, dit-il, de vous conduire en Suisse. La litière est preste. » — « Je suis prest aussi », lui dis-je. — Mais quand je pense à la confusion de La Barthe qui étoit présent; il me faisoit pitié après m'avoir fait horreur; il ne sçavoit quelle contenance tenir; il ne disoit mot. Enfin il parle : « Je vous prie, Monsieur, dit-il, de croire que je n'ai rien fait que par ordre de Mr. l'Intendant. » — « J'ai tout oublié, Monsieur, lui dis-je, et les noms et les choses. Croyez que si j'avois occasion de vous rendre service, je le ferois d'aussi bon cœur que je le dis. » Son humilité contrefaite, après ses airs de hauteur, me fit souvenir de ce beau mot de l'Ecriture (car il faut que l'Ecriture s'accomplisse) : « Tes ennemis te mentiront pour la grandeur de ta force. »

Nous partons, Messieurs de Monroy, de Marconnay, de Vezansay, et moi. Le grand air me surprit d'abord. Je ne l'avois pas dans ma prison. Je ne voyois le ciel que par une petite ouverture, et d'un coup d'œil je vois des grandes campagnes, des bois, des côteaux, et des montagnes. La teste me tournoit; on fit arrester, je mis pied à terre; mais je ne pouvois marcher; deux gardes me soutiennent : Et, quelques moments après, on me remet dans la litiere. Le soir, en arrivant, je me trouvois fort dégoûté. Cependant le Prévôt avoit un grand soin de nous bien traiter; il avoit ordre de nous défrayer; aussi n'épargnoit-il rien; il faisoit apprester ce qu'il y avoit de meilleur au cabaret; mes amis me sollicitent à manger encore mieux par leur bon appétit : « Je ne sçaurois, leur dis-je, il faut que je prie Monsieur Bourderaux (c'étoit le nom du Prévôt), de me ramener dans ma prison, ne pouvant vivre ailleurs. » Ils se mettent à rire, et Bourderaux avec eux. Le Prévot, après avoir fait sa commission, se retire de son côté, et nous du nôtre. Il nous laissa aux Verrières, frontière de Suisse, d'où nous partons pour Morges. Je vois passer dans la grande ruë mon frère à cheval, sortant des prisons de Pierre-Cise, par ordre du Roy. On ne marque point le temps de sa sortie, ni le temps de la sortie de sa femme. Il me reconnoit, il s'arrête, et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : « Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire ! » Quelle fut notre joye dans cette entrevüe! Elle est au dessus de

toute expression. Ce que S[t] Paul a dit des souffrances du temps présent, « Qu'elles ne sont point à balancer avec la gloire à venir », on pourroit ajouter, avec les joyes qu'elles donnent dans le temps présent, mesme au milieu des plus grandes souffrances pour Christ; elles sont si grandes ces joyes qu'il faut les avoir senties pour les comprendre; ceux qui ne les sentent pas, n'entendent point ce qu'on en dit, et ceux qui les sentent en sçavent plus qu'on ne sçauroit dire. Elles sont inexprimables.

Voilà l'histoire que l'on m'a demandée. Il n'y a pas un trait, dans cette histoire, qui donne à la France de se plaindre de nous, non pas mesme dans l'exil, indépendans de son empire. J'ay été envoyé, il est vrai, dans les Cours Protestantes, pour affaires de Religion : mais je ne me suis jamais meslé d'affaires d'Etat, ni de guerre, non plus que mon frère; cela est connu. Si j'ay parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avois cette liberté en France; mais je n'ay jamais parlé contre le Roy. Je sçais, qu'il est écrit: « Tu ne médiras point du Prince de ton Peuple. » Si je me suis attiré l'indignation du Prince, c'est pour avoir obéi au commandement: « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » On ne pouvoit pas attendre autre chose de moi: si j'avois fait autrement, j'aurois trahi la cause de Dieu, mes lumières, ma conscience, le Roy lui-mesme. Ma consolation est de penser, que sa Majesté n'a point de reproche à me faire, que par rapport à mon attachement pour la Religion. Ce reproche m'est bien doux. Trop heureux de le mériter! On ne sçauroit m'en faire sur le service. J'ay toujours servi le Roy en honnête homme, dans un de ses meilleurs régimens, dans le Régiment de Champagne, et toujours en campagne. Le Roy mesme, me faisant arrester dans Brisach, me fit dire par Monsieur de Monclar, qu'il étoit content de mes services, que l'on m'avanceroit, mais qu'il falloit changer. Je ne voulus point. Voilà mon crime, et la cause de mes disgrâces. Heureuses disgrâces, que le Ciel envoye pour notre salut! Heureux nous-mesmes, et très heureux d'en profiter! Dieu nous en fasse la grâce.

On voit que cette pièce, tout en étant un précieux document historique, a principalement un caractère d'édification. Le récit en est circonstancié, et des plus instructifs, mais il ne présente pas *une seule date*.

Pour l'élucider et le compléter, il y aurait lieu de faire une enquête dans les archives nationales ou locales, où pourraient se trouver encore des papiers d'affaires de l'époque. Un de nos anciens collaborateurs, feu M. Jules Chavannes, de Vevay, a eu, il y a

trente ans, entre les mains un exemplaire de l'imprimé de 1715, et il en a profité pour publier dans une Revue suisse[1] un article intitulé : *Une famille française du Refuge à Vevay*. Mais cet article semble avoir passé inaperçu. Il y citait plusieurs extraits, confessant d'ailleurs l'embarras où le mettaient le silence de la *France protestante* et les lacunes du document lui-même[2]. Sans pouvoir expliquer comment l'auteur du récit (Jacques de Rochegude) avait passé de Suisse en Angleterre, ni quelle situation il y occupait, quelle part il avait, grâce à la protection du comte de Galway, aux bienfaits du Roi, il s'est borné à chercher, soit dans les *Manuaux* de la ville de Vevay, soit dans les registres civils, des mentions qui lui permissent de suivre la trace des Rochegude dans le pays de Vaud jusqu'au décès du dernier de leurs représentants.

Cela lui donne lieu tout d'abord de relever une erreur (ou faute d'impression) de la *France protestante*, quant à la date du décès de Charles de Rochegude (le père), inhumé à Vevay en 1695 (non 1685), le 22 novembre. On lit dans le *Manual* du Conseil : « Veu le décès de Messire de Barjac, seigneur de Rochegude, ordonné qu'en considération de sa qualité et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a honorés de vouloir bien accepter la bourgeoisie, on ira complimenter, par quatre Seigneurs du Corps, monsieur le Marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la Ville pour porter le corps. » — Marque évidente de la haute considération dont le défunt jouissait, aussi bien que son fils, qui, à cette même date du 22 novembre 1695, est admis avec son propre fils à la bourgeoisie.

La *France protestante* dit bien, d'après Reclam, qu'en 1698, Jacques de Rochegude fut député à Berlin pour négocier l'établissement dans le Brandebourg de protestants français qui avaient cherché un asile en Suisse. Mais elle n'a pas su que, le 31 oc-

1. *Le Chrétien évangélique*, de Lausanne, numéro du 25 juin 1860. — Dans son mémoire sur *les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*, que notre Société couronna en 1868, M. Chavannes a de nouveau utilisé et analysé l'imprimé de Rochegude et ses renseignements locaux. Notre *Bulletin* a publié ce fragment de son travail (XVII, 353). Mais quelle analyse, quelle étude *littéraire*, tant bonne soit-elle, peut valoir le texte même d'un document comme celui que nous venons de reproduire scrupuleusement, avec toute la naïveté de son accent?

2. « Il ne s'y trouve, à la lettre (dit-il), *pas une seule date !* »

tobre 1701, il fut invité par LL. EE. de Berne à poursuivre une procédure contre un régent qui avait dénoncé comme « piétistes » un grand nombre des habitants de la ville. — Dans les années suivantes, entre autres en 1711, c'est chez lui que se réunissait chaque mois l'assemblée générale pour délibérer sur les intérêts des réfugiés français. — En 1717, le 13 août, décès de Mme Françoise, née Dagoult, épouse de M. le marquis de Rochegude. — En 1720, le 29 oct., décès de son mari, M. Jean de Barjac, marquis de Rochegude. — En 1725, le 22 janvier, c'est son fils qui se marie : « Charles, fils de Jean de B., marquis de Rochegude, bourgeois de Vevay, avec Marie de Philibert de Vautresot, demeurant à Genève, fille de Jean Ph., marquis de V. » — Et avant la fin de cette même année, le 23 octobre, ce mariage était dissous par la mort dudit Charles de Barjac. Et le secrétaire du Conseil fermait de sa plume le chapitre des Rochegude (ouvert trente ans auparavant) par cette phrase sacramentelle : « Famille bourgeoise *éteinte* par le décès de son dernier rejeton mâle ! »

Restaient les deux sœurs, celles qui avaient été quatorze ans prisonnières au couvent de Bagnols ! Le *Manual* de la Direction française les montre comme intermédiaires d'une subvention charitable accordée à un pauvre réfugié, domicilié à Lussy, « ou M. Rafinesque est pasteur ». — Le 9 mars 1739 mourut demoiselle Françoise de R. de B. — Un mois après cette épreuve, le 13 avril 1739, la dernière survivante, on inscrivait dans le Livre de cette Chambre des Réfugiés, qui avait été pour le marquis, leur père, l'objet d'un intérêt si vif et si persévérant :

« Noble et généreuse dame Uranie de Barjac de Rochegude, bourgeoise de Vevay, remit en fonds perdu à la direction quatre cents livres, dont l'intérêt annuel lui sera payé, sa vie durant, au 4 p. 100. » Ce compte demeura ouvert 9 ans et 4 mois : le 14 août 1748 décédait la donatrice, et avec elle la famille établie à Vevay avait entièrement disparu. Le bien qu'avait laissé M. de Rochegude à ses enfants était bien minime, puisque la survivante de tous, en voulant faire un don à la Bourse française, avait été contrainte de se réserver, durant sa vie, un si faible intérêt, qui s'élevait à la somme de 16 livres par an, soit un louis d'or.

Ces détails réunis par M. J. Chavannes nous ont ainsi fourni la date du décès des divers membres de la famille de Rochegude,

ainsi que leurs noms de baptême, que le récit de Jacques avait entièrement omis. Mais rien, dans ces diverses indications, rien absolument ne se rapporte à l'auteur de ce récit. Il avait aussi cependant habité Vevay, nous dit M. Chavannes. Il y était en particulier au moment de l'émouvante arrivée de ses nièces. Son récit laisse voir, en revanche, qu'il n'était pas dans cette ville à l'époque de l'arrivée de son neveu. Il n'y séjourna, paraît-il, ni longtemps ni d'une manière continue, et il ne fut point, comme son frère, admis à la bourgeoisie. Les livres de la Direction de Lausanne l'indiquent comme réfugié à Bâle et le désignent sous le nom de *M. de Rochegude de Fons*[1]. — Ainsi qu'il le rapporte lui-même, il fut appelé, pour la cause des Réfugiés, à faire plusieurs grands voyages et fut chargé de plusieurs missions auprès des souverains protestants de l'Europe.

La publication, faite par lui à Londres en 1715, montre qu'il était alors dans cette ville et qu'il avait eu part à la bienveillante protection du Roi d'Angleterre. Il mentionne avec une grande simplicité les missions quasi-diplomatiques qu'il avait eues à remplir et se rend le témoignage d'avoir plaidé pour la Religion auprès des cœurs protestants, mais de ne s'y être aucunement mêlé des affaires d'État ni de guerre, et de n'avoir jamais parlé contre le roi de France, qu'il avait toujours servi avec fidélité. « Ma consolation, dit-il, est de penser que Sa Majesté n'a point de reproche à me faire que par rapport à mon attachement pour la Religion. »

Voilà les Français dont le Louis XIV, aveuglé par les bigots et les courtisans, avait appauvri la France!

Pour ce qui concerne le séjour de l'ancien capitaine au régiment de Champagne en Angleterre, la situation qu'il a pu y avoir (grâce sans doute au comte de Galway, son protecteur), nous faisons appel — c'est bien le cas — aux investigations de nos confrères de la *Huguenot Society* de Londres.

A eux de porter la lumière sur cet imprimé de 1715, qu'ils connaissent sans doute, et sur tout ce qui peut s'y rattacher.

A ce sujet, nous devons consigner ici un détail très intéressant que

1. Ainsi fait aussi Reyer, dans son *Histoire de la colonie française en Prusse* (en all.), p. 176.

n'a pas connu M. Chavannes. Nous le tirons des Mémoires du confesseur et martyr Jean Marteilhe (qui vont jusqu'à 1713) :

« La paix d'Utrecht étant conclue sans qu'on eût pu y rien obtenir pour nous, le marquis de Rochegude, gentilhomme français réfugié chez les louables Cantons suisses, et *qui avoit été envoyé de la part desdits Cantons* à Utrecht pour solliciter en faveur des pauvres confesseurs sur les galères de France, voulut tenter de frapper un dernier coup, avec des peines et des fatigues surnaturelles à son grand âge. Il part d'Utrecht pour le nord, obtient du roi de Suède Charles XII une lettre de recommandation à la reine d'Angleterre, une de même des rois de Danemarck, de Prusse et de divers princes protestants, des États généraux des Provinces-Unies, des Cantons suisses protestants, et enfin de toutes les puissances de la même religion, nous recommandant à la puissante intercession de Sa Majesté Britannique pour opérer notre délivrance. Le marquis repassa la mer, demanda à mylord Oxford, pour lors trésorier d'Angleterre, qu'il lui procuroit une audience de Sa Majesté. Milord lui demanda « qu'elle affaire il avoit à proposer à la Reine ? » — « J'ai, dit le marquis, toutes ces lettres à présenter à Sa Majesté, en les lui nommant toutes. » — « Donnez-les moi, répondit milord ; je les appuierai fortement. » — « Je ne puis, dit le marquis, car j'ai ordre de toutes les Puissances de les remettre en main propre à Sa Majesté, sinon de les leur rapporter incessamment. » Sur quoi milord Oxford lui procura l'audience demandée. Il remit donc toutes ces lettres à Sa Majesté, en lui disant de la part de qui elles venoient. La Reine les fit recevoir par le Secrétaire d'État et dit au marquis qu'elle les feroit examiner et lui fera donner réponse. Sur quoi le marquis se retira.

« Il se passa bien quinze jours, que le marquis n'entendoit parler de rien. Au bout de ce temps, ayant appris que la Reine devoit aller faire un tour de promenade au Parc de Saint-James, il s'y rendit pour se faire voir de Sa Majesté. Car la Reine l'ayant aperçu le fit appeler et lui dit : « Monsieur de Rochegude, je vous prie de faire savoir à ces pauvres gens sur les galères de France *qu'ils seront délivrés incessamment.* » Cette pieuse et favorable réponse ne souffroit aucune équivoque. Aussi le marquis ne manqua-t-il pas de nous la faire savoir par la voie de Genève. »

Quelque temps après, l'Intendant de Marseille recevait l'ordre de faire délivrer cent trente-six des malheureux qui (au nombre de plus de 300) gémissaient là, depuis des années, sur la *Grande Réale* et les autres galères du Roi. On voit quel zélé et habile négociateur

avait été notre Rochegude en cette circonstance décisive. On va le voir continuer son rôle de bienfaisant introducteur.

Marteilhe, arrivé à Genève, n'y fait qu'un très court séjour et se rend à Berne, puis à Francfort-sur-Mein, avec six de ses compagnons. Puis, ils poursuivent leur voyage vers la Hollande, en passant par Cologne et Dordrecht. Les voilà enfin à Rotterdam et à Amsterdam. L'Eglise Wallonne pria Marteilhe d'être l'un des députés qu'on envoyait en Angleterre, pour remercier la Reine Anne de la délivrance due à son intervention et l'implorer en faveur des deux cents frères restant encore sur les galères. Il repart pour Londres, avec deux autres. Peu après, ils se trouvent là au nombre de douze députés. « Tous... galériens », ajoute-t-il.

« Tous (comme on nous appelait) *galériens!* MM. les marquis de Miremont et de Rochegude nous présentèrent à la Reine, qui nous admit à l'honneur de lui baiser la main... S. M. nous assura de sa royale bouche qu'elle était bien aise de notre délivrance et qu'elle espérait de faire bientôt délivrer ceux qui étoient restés sur les galères. Après quoi, nous nous retirâmes. — M. le marquis de Rochegude, qui possédoit à fond la politique des Cours, jugea à propos de nous présenter au duc d'Aumont, qui étoit pour lors ambassadeur du roi de France à la Cour de Londres. Voulant faire naître l'envie à cet ambassadeur lui-même de nous voir, il alla lui faire sa cour et lui parla de la députation que les galériens protestants, que S. M. Très Chrétienne avoit fait délivrer, avoient envoyé à la Londres pour remercier la Reine de sa favorable intercession auprès du Roi de France, ajoutant que les députés, au nombre de douze, seroient déjà venus rendre leurs respects à S. Exc., s'ils en avoient osé prendre la liberté. Le marquis avait jugé que cette démarche pourroit être utile pour la liberté de ceux qui étoient restés sur les galères. L'ambassadeur paraissant très curieux de nous voir, il fut arrêté que le lendemain le marquis nous introduiroit à l'audience de S. Exc.; ce qui fut fait. Son Exc. nous reçut fort gracieusement, nous touchant à tous la main et nous félicitant de notre délivrance. Il nous demanda combien de temps nous avions souffert le supplice des galères et à quelle occasion nous y avions été condamnés... Nous priâmes instamment S. Exc. de faire intervenir ses bons offices à la Cour de France pour faire délivrer ces pauvres gens qui n'étaient pas plus criminels que nous;... que le Roi avoit consenti que tous les galériens généralement qui l'étoient pour cause de religion fussent délivrés; que cependant on n'en avoit délivré que cent trente-six et retenu environ deux cents. S. Exc. parut frappé de cette

distinction et nous dit qu'il n'y comprenoit autre chose, sinon que ceux qui étoient restés devoient avoir commis quelque autre crime. Nous protestâmes le contraire, et, chacun de nous alléguant les preuves les plus plausibles, je pris la liberté de supplier M. l'ambassadeur de vouloir bien me faire la grâce de m'accorder un moment d'attention sur l'exemple que j'allais lui citer, qui lui prouveroit clair comme le jour qu'il n'y avoit pas eu de distinction de crimes qui retinssent nos frères sur les galères. J'étois le plus jeune de la troupe et le moins grave, et je m'étois fait un effort sur moi-même de m'enhardir à plaider cette cause devant Son Exc.; mais je la priai de me le permettre avec un tel air d'assurance de le convaincre, qu'elle s'attacha avec bonté et patience à m'écouter. Je lui récitai succinctement la cause qui m'avoit porté à sortir du Royaume... M. l'ambassadeur nous fit la justice de paroître convaincu par cet exemple et me pria de le lui donner par écrit, ce qui se fit, et il nous dit qu'il falloit donc que le Ministre de la Marine ou ses secrétaires eussent fait cette bévue. S. Exc., s'adressant ensuite au marquis de Rochegude, le remercia de lui avoir procuré notre vue, ajoutant que les éclaircissements que nous lui avions donnés le satisfaisoient et qu'il alloit en écrire en Cour de France pour faire sentir que cet abus, s'il n'y étoit pas remédié, paroitroit et seroit en effet une injustice. *Et preuve,* dit-il à M. de Rochegude, *que je parle sincèrement, donnez-vous la peine de venir demain, qui est jour de poste pour France, vous prendrez vous-même la lettre que je vous lirai et cacheterai en votre présence. Vous y verrez, continua-t-il, de quelle manière je prends cette affaire à cœur pour ces pauvres gens.* Et se tournant vers son secrétaire d'ambassade, nommé l'abbé Nadal : « Voilà, dit-il, M. l'abbé, d'honnêtes gens qui font voir, au milieu de leurs préjugés de religion, leur candeur et leur bonne foi. » Cet abbé ne répondit que par un inclinement de tête, et il fit bien voir par la suite que l'approbation et la bienveillance dont son maître nous honorait n'étoient pas de son goût. Car, le lendemain, le marquis de Rochegude étant allé chez l'ambassadeur pour prendre sa lettre, suivant qu'il étoit convenu, S. Exc., le reçut bien, de la manière la plus gracieuse, et lui dit qu'il lui avoit tenu parole et que sa lettre étoit faite. Mais, ayant appelé l'abbé de Nadal et lui ayant demandé où étoit cette lettre : « Quelle lettre, Monseigneur ? » répondit l'abbé. « Cette lettre, répartit l'ambassadeur (en propres termes) au sujet des confesseurs sur les galères. » Ce titre honorable de *confesseurs* que S. Exc. nous donnoit fit frémir l'abbé, et comme son maître insistoit encore à lui demander « où étoit cette lettre », il répondit froidement qu'elle étoit sur le bureau de S. Exc. — « Donnez-la donc », lui dit l'ambassadeur. Là-dessus l'abbé lui dit qu'il avoit un mot à lui dire en particulier, et, lui ayant parlé à l'oreille,

l'ambassadeur dit au marquis que son secrétaire le faisoit ressouvenir qu'il avoit écrit quelques particularités dans sa lettre qui ne regardoient pas l'affaire des galériens, et qu'ainsi il le prioit de se dispenser de la lui remettre, mais qu'il pouvoit compter qu'elle seroit envoyée le même jour. — M. de Rochegude vit bien à quoi il falloit s'en tenir et que l'abbé Nadal avoit détourné son maître d'envoyer cette lettre. Par la suite l'ambassadeur assura bien M. de Rochegude que la lettre avoit été envoyée, mais ni lui ni moi nous n'en crûmes rien, et nos frères ne furent délivrés qu'un an après, par une nouvelle sollicitation de la reine d'Angleterre... »

Réitérons ici, en terminant, l'appel que nous avons fait plus haut à la *Huguenot-Society* de Londres pour achever les éclaircissements sur la « brochure » de 1715, ce document si important et si intéressant. C'est avec bien grande raison que Jurieu (*Lettres pastorales,* I, 12) a mis le marquis de Rochegude et ses fils au nombre des confesseurs qui ont, par leur constance, affirmé hautement la sincérité de leur foi[1]. CHARLES READ.

LE PROTESTANTISME ET UNE MISSION DE JÉSUITES A PONTARLIER (1613-1728)

Dans son ouvrage sur *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard* l'abbé Tournier prétend que les princes de la maison de Wurtemberg imposèrent à leurs sujets la religion protestante. Nous avons déjà réfuté cette thèse et démontré combien elle est contraire à la réalité des faits[2].

Nous venons de découvrir dans les archives de la paroisse d'Héricourt un intéressant document qui prouve l'enthousiasme avec lequel les populations auraient embrassé la Réforme, si la doctrine nouvelle n'avait été combattue à outrance et sans merci par le pouvoir royal.

A Pontarlier, dans le comté de Bourgogne, par conséquent dans une terre soumise à des souverains catholiques, le luthéranisme faisait des progrès importants. Pour combattre l'*hérésie*, quatre jésuites furent établis à demeure dans cette ville dès 1613. Ces mis-

1. M. Chavannes a signalé plusieurs barons de Rochegude parmi les papiers d'Ant. Court, à la *Bibliothèque de Genève*, entre autres (n° 48) une lettre écrite de Vevey, à l'historien Élie Benoît, le 3/18 avril 1698.

2. Voy. *Bulletin*, XXVIII, p. 331 (15 juin 1889).

sionnaires continuèrent leur œuvre de propagande pendant plus d'un siècle. En 1728, les chefs de la catholicité redoutaient encore l'introduction de la Réforme à Pontarlier, puisque le père Cottin demandait au ministre d'État, cardinal Fleury, un don de trois cents livres pour secourir la maison des jésuites réduite à la mendicité.

Nous donnons ci-après cette supplique du père Cottin.

A. CHENOT.

Lettre du jésuite Cottin au cardinal Fleury, ministre d'État[1].

Monseigneur,

Le père Cottin, jésuite, procureur général des jésuites de la province de Lyon, représente très humblement à Votre Eminence qu'en 1613 les habitants de la ville de Pontarlier, dans le comté de Bourgogne, pour empêcher le progrez que l'hérésie faisoit dans le voisinage, appellérent dans leur Ville quatre jésuites prestres, pour y former une mission qui dez lors y fut établie par lettres patentes des souverains. Cet établissement a duré jusques à présent, mais depuis quelques années leurs revenus estant diminuez par la perte des capitaux de rente qui faisoient leur fondation, on a esté obligé de réduire cet établissement à deux jésuites, qui y ont subsisté en partie des libéralitez de quelques particuliers; mais enfin les supérieurs des jésuites estant convaincus qu'il n'estoit même plus possible d'y entretenir ces deux sujets, se sont vus forcez de prendre la résolution de suprimer cet établissement; cependant ils ont estez si touchez de l'empressement que toute cette ville a témoigné pour les retenir et y continuer leurs fonctions, qu'ils ont estez obligez de suspendre pour quelque temps cette supression, à laquelle ils ne se déterminent qu'à regret et par une nécessité indispensable, malgré le besoin pressant de missionnaires dans un païs où le voisinage de Neufchâtel et des cantons suisses forme un commerce continuel et journalier avec les protestants.

Un léger secours de trois cents livres de pension pourroit empêcher l'extinction de cet établissement, qui n'a pas esté jusques icy inutile à la Religion et à l'Etat. Vostre Eminence ne cesse de procurer efficacement et sans relâche le bien de l'un et de l'autre, sa protection seule peut soutenir une bonne œuvre que la misère oblige d'abandonner. Le suppliant ose y avoir recours et ne cessera, aussi bien que les missionnaires, d'offrir des prières à Dieu pour la conservation de Vostre Éminence.

Signé : COTTIN, jésuite.

---

1. Cette pièce porte inscrite en marge l'indication suivante : *A. M. de la Neuville*, 1728. — M. de la Neuville fut intendant de la province de Franche-Comté, dont Pontarlier faisait partie, de 1718 à 1734. Cette requête lui a été sans aucun doute communiquée pour avis. — A. C.

VARIÉTÉS

STATISTIQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS EN 1598.

LE BILAN DE LA RÉVOCATION POUR LA GÉNÉRALITÉ DE PARIS EN 1700.

On a pu remarquer déjà que nous relevons avec le plus grand soin tout ce qui peut contribuer à éclaircir la question encore si obscure du chiffre des protestants français aux diverses époques de leur histoire[1]. Voici deux pièces fort intéressantes et précises à cet égard.

La première évalue en quelques chiffres, que nous avons tout lieu de croire exacts, *l'ensemble du protestantisme français* à la fin du XVIe siècle, au moment où l'édit de Nantes vint, non sans peine, clore l'ère des guerres de religion. C'est une note qui a été transcrite, nous ne savons par qui, ni d'après quelle source, sur la 5e page d'une copie d'un synode provincial du Poitou de 1663, faite le 6 mai 1729 par J. M. D. S. E[2]. Les chiffres en sont trop précis pour n'avoir pas été empruntés à un relevé fait avec soin.

« En 1598, Henry IV fit faire le dénombrement des Réformés de son royaume, du nombre des temples, des familles, des personnes, et surtout des ministres. On trouva, par ce dénombrement, qu'ils avaient 694 Églises publiques, 257 Églises de fief, 800[3] ministres, 400 proposants, 274,000 familles qui faisoient 1,250,000 âmes, entre lesquelles il y avoit 2,468 familles nobles.

« Après la publication de l'édit de Nantes, ce nombre augmenta de plus d'un tiers jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. »

Notre deuxième document nous reporte à cent ans plus tard. C'est une statistique officielle, ne comprenant que la *généralité de Paris*, la capitale exceptée. Elle exprime sans phrases et sans regret, avec une sécheresse singulièrement éloquente dans sa concision, ce que

1. Voy. XV, 511; XXXIV, 449; XXXV, 471; XXXVI, 248; XXXVII, 28, 537, 663; XXXVIII.

2. La copie de la note que nous avons sous les yeux porte, sans doute, par suite d'une erreur de lecture, au lieu de M(inistre) D(u) S(aint) É(vangile), M. D. L. S.

3. Il y a 2,800 dans le texte, ce qui est évidemment faux.

l'acte le plus glorieux du grand règne coûta à la province de France qui eut l'honneur de compter Louis XIV au nombre de ses habitants. Ces quelques pages forment la plus petite partie du *Mémoire de l'Intendant de la généralité de Paris*, dressé vers 1700 pour l'instruction du duc de Bourgogne, publié et annoté 1881 par M. de Boislisle[1].

DU NOMBRE DES HUGUENOTS SORTIS ET RESTÉS

Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait dans la généralité de Paris le nombre de dix-neuf cent trente-trois familles huguenotes. Il en est sorti depuis douze cent deux familles; il en est resté sept cent trente et une.

On rapporte ici l'état, en détail par élection, de ceux qui sont restés et qui se sont convertis. Il y en a quelques-uns qui le sont de bonne foi et qui vivent en bons chrétiens; les autres, qui sont en plus grand nombre, continuent leur manière de vivre et ne font aucun exercice apparent de la religion.

Élection de Paris. — Il y avait un temple à Charenton, où ceux de la Religion Prétendue Réformée de Paris et des environs allaient tous les dimanches. Il fut interdit par ordre du roi en l'an 1686[2]. Il y avait un autre temple à Villiers-le-Bel, où ceux de cette Religion qui demeuraient dans les paroisses voisines se rendaient; il fut interdit deux années auparavant.

Élection de Senlis. — Il y avait trente-deux familles de huguenots dans l'élection de Senlis; ceux qui avaient du bien se sont retirés en Hollande. Il en est sorti dix-huit familles; il en reste quatorze, savoir : dans la ville de Senlis, trois familles; à Verneuil, trois; à Brenouille, sept, et à Belle-Église, une famille.

Élection de Compiègne. — Il y avait soixante-deux familles dans l'élection. Il en est sorti trente-huit familles, et resté vingt-quatre, qui font le nombre de quatre-vingt-dix-huit personnes, tant hommes que femmes et enfants.

1. *Mémoires des Intendants sur l'État des Généralités*, t. I, p. 151 et ss. Paris, Imprimerie nationale, in-4°, 1881, p. 151. — Une autre copie de ce mémoire a déjà paru en 1853 dans l *Histoire des Réfugiés protestants*, de Charles Weiss, II, 392; mais cet ouvrage étant depuis longtemps épuisé, j'ai pensé qu'on serait bien aise de retrouver cette pièce dans le *Bulletin*.

2. Lisez 1685. Pourquoi l'intendant ne donne-t-il pas le *nombre des huguenots sortis ou restés* dans la capitale où il était si considérable en 1679, notamment dans l'île du Palais (*Bull.*, 1888, p. 28), qu'on se demandait comment on parviendrait à les contenir s'il leur prenait fantaisie de se soulever contre la persécution?

Élection de Beauvais. — Il y a dix ans qu'il y avait quarante-huit familles, qui faisaient cent soixante-huit personnes. Il en est sorti vingt-deux familles ; il n'en reste que vingt-six, qui font le nombre de quatre-vingt-cinq personnes. Les autres se sont retirés en Angleterre et en Hollande.

Élection de Pontoise. — Il n'y avait que deux familles de huguenots, qui sont deux familles nobles, qui ont fait abjuration et y sont restées : M. d'Éguillon de Réal, et la dame de Brécourt, avec les demoiselles ses filles.

Élection de Mantes. — Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il y avait dans l'élection quatre-vingts familles de huguenots, dont aucune noble ni de considération. Dans la ville de Mantes, il n'y en avait point. Il en est sorti soixante-quatorze familles ; il n'en est resté que six, qui font le nombre de vingt personnes, qui vivent comme auparavant, sans faire aucun exercice de notre religion. Il y avait un temple dans l'élection.

Élection de Montfort. — Il y a eu de tout temps très peu de huguenots dans l'élection ; il n'y en avait que douze familles. Il en est sorti six, et il en est demeuré autant. Il y avait un temple à Houdan, où ceux de cette Religion venaient de quatre ou cinq lieues.

Élection de Dreux. — Il n'y avait point de huguenots dans la ville de Dreux ; dans les paroisses de l'élection, il y en avait cent quatre familles, qui faisaient quatre cent quarante personnes. Il en est sorti dix-huit familles ; il en est resté quatre-vingt-six, qui font le nombre de trois cent soixante personnes.

Élection d'Étampes. — Aucun dans la ville ni dans l'élection.

Élection de Melun. — Il y avait un temple à Bois-le-Roi, dans cette élection, où allaient les huguenots des environs. Il n'y en avait dans l'élection que six familles, qui se sont retirées, en sorte qu'il n'en reste plus.

Élection de Nemours. — Il n'y avait que cinq familles de huguenots dans l'élection, lesquelles se sont converties et font bien leur devoir de chrétiens, à la réserve du sieur de Franclieu, sa femme et sa famille, et la dame de Chamoreau, qui n'en font aucun exercice.

Élection de Meaux. — Il y avait dans l'élection environ quinze cents familles de huguenots ; il en est sorti mille familles, il en est resté cinq cents, qui font deux mille trois cents personnes, dont la plupart vivent comme ils faisaient auparavant leur conversion.

Élection de Rozoy. — Il y avait un temple à Mortcerf où allaient ceux de la Religion Prétendue Réformée de cette élection et des élections voisines. Il n'y avait que quatre familles de huguenots dans la paroisse de

Lumigny, et autant dans celle de Mortcerf, où était le temple ; ils se sont tous retirés, il n'en reste aucun.

Élection de Coulommiers. — L'exercice de la Religion prétendue Réformée se faisait dans le château de Chalandos, appartenant au sieur Luillier. Chalandos est un hameau dépendant de la paroisse de Saint-Siméon ; c'était le lieu où s'assemblaient les huguenots des environs. Le sieur Luillier est un gentilhomme de la famille des Luilliers aux Coquilles, dont il y a eu un président en la Chambre des comptes du temps du roi Henri IV. Il paraît parfaitement converti : il fait ses devoirs de bon catholique, il a épousé une catholique. Sa mère et ses deux sœurs demeurent dans le même château, qui ont réputation d'être bonnes huguenotes. Il avait un cousin germain nommé Luillier du Breuil, et la sœur du dit du Breuil, qui sont passés en Hollande. Il y a eu aussi deux familles de Coulommiers qui se sont retirées ; il en reste encore, savoir : dans la paroisse de Chauffry, deux familles ; dans Saint-Siméon et dans Maupertuis, cinq.

Election de Provins. — Il n'y a point eu de huguenots dans la ville de Provins ; dans l'élection, il n'y a que la dame et deux demoiselles de Flaix. La demoiselle de Champguyon, leur cousine, avec deux domestiques, le sieur de Flaix et son fils, sont sortis du royaume depuis cinq ans.

Élection de Nogent. — Aucun dans la ville ni dans l'élection.

Élection de Montereau. — Aucun dans la ville ni dans l'élection.

Élection de Sens. — Il n'y avait que la seule famille de Brannay, dont il n'est resté que trois filles, fort âgées, qui ont fait abjuration il y a environ douze ans.

Élection de Joigny. — Il n'y a point de huguenots dans cette ville. Dans l'élection, il n'y en a qu'une seule famille, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Ordon, qui consiste en six peronsnes ; la mère et deux filles ont fait abjuration.

Élection de Saint-Florentin. — Il n'y avait que deux familles de huguenots dans l'élection, qui demeuraient à Beurs ; elles se sont converties, les chefs sont morts, les enfants sont restés, qui sont bons catholiques.

Élection de Tonnerre. — Il n'y avait dans l'élection qu'une seule famille huguenote, nommée Lamas, qui est séparée dans deux paroisses, à Cusy et à Argenteuil. Ils ont tous fait abjuration, mais ils ne font aucun exercice de notre religion.

Élection de Vézelay. — Il y avait dans l'élection de Vézelay cinquante-trois familles de huguenots ; il en est sorti huit, il en est resté quarante-cinq, qui font le nombre de deux cent cinquante personnes des deux sexes. Ceux qui sont restés ont fait abjuration. Ils ne font la plupart aucun exercice de la religion catholique.

ÉLECTIONS.	NOMBRE DES ANCIENNES FAMILLES de la RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE.	FAMILLES SORTIES.	FAMILLES RESTÉES.
Paris	»	»	»
Senlis	32	18	14
Compiègne	62	38	24
Beauvais	48	22	26
Pontoise	2 converties.	»	2
Mantes	80	74	6
Montfort	12	6	6
Dreux	104	18	86
Étampes	»	»	»
Melun	6	6	»
Nemours	5 converties.	»	5
Meaux	1500	1000	500
Rozoy	8	8	»
Coulommiers	14	3	11
Provins	2	1	1
Nogent	»	»	»
Montereau	»	»	»
Sens	1 convertie.	»	1
Joigny	1 convertie en partie.	»	1
Saint-Florentin	2 converties.	»	2
Tonnerre	1 convertie.	»	1
Vézelay	53	8	45
TOTAUX	1933	1202	731

Ce tableau récapitulatif est instructif en ce qu'il précise les résultats de la campagne de conversion, *quinze années après la Révocation*. Il constaste que dans la généralité de Paris, *la capitale exceptée*, sur 731 familles restées, il y en avait *à peine douze qu'on pût considérer comme catholiques*. Les 719 autres étaient donc, ou bien demeurées secrètement protestantes, ou bien tombées dans l'indifférence ou l'irréligion. Ce fait officiellement établi, n'est-il pas aussi lamentable, pour le moins, que celui de l'émigration des mille deux cent deux familles les plus attachées à leur foi?

N. W.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE. — HISTOIRE DES MARTYRS

Ces deux ouvrages, d'une importance capitale pour l'étude de notre histoire, viennent de s'achever simultanément pour le centenaire de

la proclamation de la liberté de conscience dont ils démontrent si éloquemment l'impérieuse nécessité. Que de fois nous avons entendu des travailleurs, catholiques, protestants, ou indifférents en religion, réclamer le complément de cette nouvelle édition commencée dès 1883, pour le premier de ces deux monuments[1], et en 1885 pour le second[2]! Mais ceux qui savent ce que des travaux de ce genre exigent de recherches, de labeur, de temps, attendaient patiemment. On ne saurait trop le redire, en effet : il vaut mieux attendre quelques années de plus le résultat d'études consciencieuses, que de voir le marché occupé prématurément par des publications hâtivement achevées. Et l'on peut affirmer, en ce qui concerne ces deux gros volumes, que les patients ne seront pas déçus. Ils trouveront dans l'un et l'autre un appareil extrêmement détaillé et aussi complet que le permet l'état actuel des recherches historiques, de notes éclairant, rectifiant le texte ou le comparant avec d'autres textes analogues ou identiques. Que ceux qui ne font pas de l'histoire une étude ne se récrient pas! Ils prétendent, en effet, que ces notes, dont une seule représente parfois des semaines de minutieuses recherches, n'ont qu'un intérêt de pure curiosité. C'est là une erreur courante et contre laquelle on ne saurait protester trop souvent. Que font en effet Crespin et l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique?* Ils racontent, presque toujours sans citer leurs autorités. C'est ce qui a permis et permet encore à bien des écrivains plus ou moins intéressés d'infirmer leur témoignage. Or que fait le commentateur? Il s'efforce de retrouver les sources, l'origine de ces récits, de saisir en un mot, dans sa forme authentique, *le fait* qui leur a donné naissance, en les rapprochant d'autres témoignagnes contemporains qui l'éclairent, le rectifient ou le complètent. Ce n'est donc pas une œuvre d'érudition pure ou de simple curiosité que ces notes, c'est un travail de reconstruction ou de dégagement de la vérité historique. — Lorsqu'en ce qui concerne ces deux ouvrages, on pourra un jour (fort

1. *Edition nouvelle avec commentaire* par feu G. Baum et par Ed. Cunitz, tome troisième, contenant *la Préface, l'Introduction* et la *Table alphabétique* rédigées par Rodolphe Reuss. Paris, Fischbacher, LXXVII et 806 pages in-4°, 1889.

2. *Persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques à présent* (1619) pas Jean Crespin, édition nouvelle précédée d'une *Introduction* par Daniel Benoît et accompagnée de *notes* par Matthieu Lelièvre, tome troisième, Toulouse, Société des livres religieux, 968 pages grand in-8 à deux colonnes, 1889.

éloigné encore) rapprocher leurs affirmations des innombrables arrêts prononcés par les sept parlements de France contre les huguenots, arrêts dont quelques-uns seulement sont actuellement connus, on verra que bien loin d'exagérer la réalité, nos deux auteurs ont été au contraire extrêmement sobres et réservés[1].

Mais ce n'est pas le seul mérite de cette nouvelle édition. Chacun de ces deux volumes est pourvu d'une *Table alphabétique*, laquelle occupe dans le premier (*Hist. eccl.*) 184 pages ou 368 colonnes, et dans le second 44 pages ou 88 colonnes en petit texte. Jusqu'ici il fallait péniblement dépouiller les volumes sans réussir la plupart du temps à découvrir le renseignement qu'on y cherchait. Ces tables non seulement permettent de trouver ce qu'on cherche, mais rien qu'en les feuilletant on y découvrira une multitude de noms et de faits qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. Des remercîments et des éloges amplement mérités sont donc dus à MM. Daniel Benoît et Matthieu Lelièvre qui ont mené à bien le Crespin de la Société de Toulouse ainsi qu'à feu MM. Baum et Cunitz et à M. Rodolphe Reuss qui ont préparé et achevé l'édition presque définitive de l'*Histoire ecclésiastique*.

Mais ce dernier savant s'est acquis un titre de plus à notre reconnaissance. Il a, en effet, rédigé une *Introduction* de LXXVII pages qui étudie en IV chapitres, subdivisés en paragraphes, la bibliographie raisonnée de l'*Histoire*, la question, *Théodore de Bèze en est-il l'auteur*, sa *formationet sa composition*, et enfin *sa valeur littéraire et historique*. On comprend que nous ne puissions entrer dans le détail de cette discussion approfondie, originale et fort intéressante. Elle soulèvera sans doute des objections, mais nous croyons que la plupart de ses conclusions finiront par s'imposer à ceux que ce problème intéresse. La principale de ces conclusions, la voici : Théodore de Bèze a eu la première idée de ce travail et en a longtemps réuni les matériaux ; c'est probablement Simon Goulart qui en a été le principal compilateur comme il le fut pour les dernières éditions de Crespin, pour l'*Estat de France sous Charles IX*, etc. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'après son apparition l'*Histoire ecclésistique* ait été si rarement mentionnée par les historiens

1. J'ai fait ce travail pour une partie des années 1540 à 1550 dont je raconte l'histoire au point de vue de la liberté de conscience, dans ma *Chambre ardente*, voy. ci-après, p. 559.

de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle, et que ceux qui en parlent en ignorent absolument l'auteur. Je viens d'en rencontrer, trop tard malheureusement pour en informer M. Reuss, une preuve bien frappante : En 1643, l'éminent pasteur et polygraphe de Metz, Paul Ferry, écrivait aux pasteurs de Genève pour leur demander *qui est l'autheur de l'Histoire ecclésiastique de Metz et pays messin qui fait le XVIe et dernier livre de l'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France*[1].... Je n'ai pu découvrir s'il a été répondu à cette question. Mais assurément cette réponse serait intéressante.

Nous ne pouvons que souhaiter, en recommandant chaleureusement ces beaux livres, qu'ils trouvent maintenant autant d'acheteurs et de lecteurs qu'il y a eu de gens pour se plaindre, dans ces dernières années, du retard inévitable apporté à leur achèvement.

N. WEISS.

CHRONIQUE

La Société d'Histoire à l'Exposition. — Nous avons informé nos lecteurs que le Ministère de l'instruction publique avait gracieusement invité notre Société à exposer sous ses auspices, dans le pavillon des Arts libéraux (1er étage à gauche), classe VIII, section des Sociétés savantes. Notre Comité s'est empressé d'accepter cette invitation et tout le monde a pu voir sur un pupitre de cette salle nos publications parues depuis 1878. Elles comprennent les dix dernières années du *Bulletin*, les six volumes de la deuxième édition de *la France protestante*, les trois in-quarto de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, les *Plaintes de Claude* publiées en 1885 dans le même format, le magnifique in-folio, *les Grandes scènes historiques du XVI siècle*, et les deux premiers des trois volumes que nous faisons paraître pour le Centenaire de la Liberté de Conscience. Au-dessus de ces livres sont suspendus deux grands cadres renfermant : l'un une vue et des plans détaillés de la *Bibliothèque* ouverte en 1885 rue des Saints-Pères 54, et l'autre un fac-similé de la première et de la dernière page de l'édit de Révocation, un beau portrait de Rabaut-Saint-Etienne, et des médailles commémoratives des principaux faits de notre histoire, du XVIe au XIXe siècle. — Cette exposition a été très remarquée par les membres du jury qui lui ont décerné à l'unanimité, si nous ne nous trompons, une médaille d'or. Ajoutons que la même récompense a été accordée à la *Société biblique protestante de Paris*, aujourd'hui installée dans le même immeuble que la nôtre, et dont on peut voir la fort intéressante vitrine à deux pas de l'exposition de la Société d'Histoire.

1. Je publierai prochainement cette lettre et une autre du même auteur, relative au même sujet.

Inauguration du nouveau temple de Vassy. — Le 29 septembre a été inauguré le temple construit sur l'emplacement de la Grange du Massacre à Vassy. Cette touchante cérémonie a été présidée par M. Arnal, président du Consistoire de Dijon, auquel s'étaient joints les pasteurs des Églises les plus voisines[1], M. le sous-préfet de l'arrondissement, et beaucoup de catholiques visiblement sympathiques à l'Église renaissante. Après le chant du psaume 116e et la lecture de passages bibliques (Matth. V, 1-17 et Hébr. XI, 32-40) qui répondaient aux sentiments d'une nombreuse assemblée venue de près et de loin, M. Arnal prit possession de l'édifice, et le consacra au culte réformé en déposant dans la chaire les Saintes-Écritures. Puis, il remercia les généreux donateurs dont le concours a permis d'élever ce lieu de culte à la gloire de Dieu et au souvenir de nos martyrs. Le don de la Société d'Histoire du protestantisme français a été mentionné avec reconnaissance, ainsi que certaines souscriptions tout particulièrement significatives : Le 1er mars 1562, tandis que les protestants étaient réunis dans la grange, un jeune garçon de quinze ans, *David Collot*, et son frère étaient parmi les auditeurs. Ils virent les massacreurs entrer et percer de coups leur mère, et entendirent celle-ci « demander à Dieu, plusieurs fois, la grâce de sauver ses enfants, et celle de mourir pour son saint nom ». Puis, ayant remarqué que les soldats avaient du blanc à leurs chapeaux ils en mirent aussi, et réussirent à s'échapper[2]. Un descendant du jeune David, M. le baron *Collot d'Escury*, habite la Hollande, et a adressé son offrande au Consistoire, au nom de ce souvenir. D'autres familles originaires de Vassy (les *Changuion* et les *Flournois*) sont encore représentées en Suisse, et se sont associées spontanément à la reconstitution de l'édifice de leurs pères. Citons aussi un don anonyme, très touchant, venu d'une institutrice, ancienne religieuse convertie au protestantisme, qui exprime dans sa lettre le désir d'aider à réparer le crime inspiré par l'Église à laquelle elle avait longtemps appartenu elle-même. M. Dannreuther, pasteur de Bar-le-duc, chargé de la prédication, prit pour texte ces paroles du psaume CXVIII : « Je ne mourrai pas ; je vivrai, et je raconterai les œuvres de l'Éternel. » Puis, M. Keck, le nouveau pasteur de Joinville et Vassy, fut présenté à ses paroissiens, et l'auditoire se sépara après avoir reçu la bénédiction du Seigneur.

La Chambre ardente. — Le volume qui porte ce titre et que M. le président de la Société a bien voulu annoncer favorablement dans son rapport de cette année vient de sortir de presse. En voici le sommaire : — Deux vues du nouveau et de l'ancien Palais de Justice de Paris précèdent un *Avant-propos* de VII pages qui explique le sujet et le but de l'ouvrage. Ensuite deux portraits reproduisant, d'après d'anciennes gravures, les traits de François Ier et Henri II, accompagnent une *Etude historique sur la liberté de conscience en France pendant les sept dernières*

1. MM. Andrault de Chalons ; Crost, de Dijon ; Dannreuther, de Bar-le-Duc ; Keck, de Joinville ; Monnerat de Chaumont ; le Rév. Newell, pasteur américain à Paris.
2. *Bulletin*, X, 360.

*années du règne de François I*er *et les trois premières de celui de Henri II* (1540-1550). Cette étude, reposant en grande partie sur des textes inédits cités en note, comprend près de 150 pages (IX à CLI)[1] et se termine par une vue de la place Maubert où périrent des centaines de martyrs luthériens, dessinée par M. Emonts, avant la transformation qu'elle vient de subir. — Cette première partie de l'ouvrage est suivie de 381 pages de *Documents inédits* se décomposant ainsi :

I. *Arrêts du Parlement de Paris contre les Luthériens, d'avril à octobre* 1547, au nombre de soixante-treize, résumés sur les originaux et non numérotés.

II. Séparé du précédent par une lacune de six mois, le *Registre des arrestz des Luthériens*, en deux parties (du 3 mai au 8 août, et du 8 août au 30 octobre 1548), que divise une vue du *Préau de la Conciergerie en* 1847, d'après un dessin inédit de M. Albert Lenoir. C'est le registre proprement dit de la Chambre ardente, comprenant cent soixante-seize arrêts, et terminé par un *Plan d'une partie du Palais avant l'incendie* de 1776, également tracé pour nous par M. Albert Lenoir.

III. *Les* cent dix-sept *Arrêts du Parlement de Paris contre les Luthériens, de novembre* 1548 *à avril* 1549 (nos 177 à 294).

IV. Après une nouvelle lacune de six mois, les soixante et onze *Arrêts* (nos 295 à 366) du même Parlement contre les mêmes criminels, *de novembre* 1549 *à mars* 1550, où la législation sur l'hérésie fut modifiée conformément à un édit du 19 novembre 1549. — Le livre se termine par un *Index alphabétique des noms de personnes, de lieux et des principales matières*, qui n'occupe pas moins de trente-quatre pages (383 à 416), par la *Table des gravures*, une liste d'*Errata et Additions*, et par une *Table des Matières*. — Ajoutons que ce volume in-12 est imprimé avec beaucoup de soin sur papier teinté, titre rouge et noir, avec initiales et têtes de chapitre en caractères gothiques.

Nous espérons que le 3e et dernier volume projeté par la Société pour le Centenaire de la Liberté de Conscience, le *Journal de Jean Migault*, d'après le texte original, pourra paraître encore avant la fin de l'année.

N. W.

1. En voici la table : § 1. François Ier et Henri II (*Les dernières années de François Ier*); — 2. Les Parlements et l'édit de Fontainebleau (1540-42); — 3. La Sorbonne et le Clergé régulier (1542-44); — 4. Vaudois, Meldois et autres (1545-46); — 5. La fin (1547) (*Les trois premières années de Henri II*); — 6. L'Histoire et les historiens; — 7. Le nouveau ministère. Le Sacre (1547); — 8. Les préliminaires de la Chambre ardente (déc. 1547); — 9. La procédure contre les hérétiques. Son organisation; — 10. La Chambre ardente. Premier trimestre (mai-août 1548); — 11. La peste. La Chambre des vacations (sept-oct. 1548); — 12. L'émigration. L'hiver de 1548-49 ; — 13. La glorieuse entrée. La procession (juin-juillet 1549); — 14. L'édit du 19 novembre 1549. La mort de Marguerite d'Angoulême (21 déc.); — 15. Conclusion.

Le Gérant : FISCHBACHER.

3797. — MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

WILLIAM MEILLE, pasteur. — Un Vaudois de la vieille roche. **Souvenirs de Joseph Malan** (Ecrit par ordre du Synode de l'Église vaudoise), 188 pages in-8 ornées d'un beau portrait. Turin, imprimerie typographique-éditrice, 1889.

EM. COMBA, professeur. — **Henri Arnaud, sa vie et ses lettres**, avec gravures et fac-similé, 80 pages in-8. La Tour, imprimerie Alpina, 1889.

EMILIO COMBA, prof. nella scuola valdese di Firenze, **Enrico Arnaud, pastore e duce de' Valdesi, 1641-1721**, 168 pages in-12 accompagnées d'un portrait. Firenze, Tipograghia Claudiana, 1889.

1686. Souvenirs d'il y a deux cents ans, dédiés aux enfants des vallées vaudoises par deux de leurs amis, à l'occasion du 17 février 1886, 35 pages in-12. Turin, imprimerie de l'Union typographique-éditrice, 1886.

1689-1889. La glorieuse rentrée. 1. **De Prangins à Praly**, souvenirs historiques dédiés aux enfants vaudois par deux de leurs amis à l'occasion du 17 février 1888, 36 pages in-12. La Tour, imprimerie Alpina, 1888.

1689-1889. La glorieuse rentrée. 2. **Sibaoud et la Balsille**, etc., 42 pages in-12. La Tour, imprimerie Alpina, 1889.

Les Vaudois en 1689. Souvenirs d'il y a deux cents ans, dédiés aux familles vaudoises, 72 pages in-12. Torre Pellice, imprimerie Alpina, 1889.

Journal de l'expédition des Vaudois, par Paul Reynaudin (Extrait du *Bulletin n° 5 de l'histoire vaudoise*), 24 pages in-8. La Tour, imprimerie Alpina, 1889.

DOMENICO PERRERO. — **Il rimpatrio dei Valdesi del 1689 e i suoi cooperatori**. Saggio storico su Documenti inediti, 102 pages très petit in-8.

HENRI MEILLE, pasteur. — **Discours prononcé à Prangins le 16 août 1889**, 8 pages in-8. Turin, Union typographique-éditrice, 1889.

GUGLIELMO MEILLE, pastore. — **II Settembre MDCCCLXXXIX Discorso pronunziato alla presenza dell' Illustrissimo senatore Conte Lovera di Maria, Prefetto di Torino rappresentante dell' Augusta Persona di S. M. il Re alla Inaugurazione della Casa Valdese** edificata in Torre Pellice a memoria del secondo centenario del Glorioso Rimpatrio dei Valdesi. — Seconda edizione, 16 pages in-8. Torino, Unione typographico-editrice, 1889.

Unione Christiana Torino Celebrazione del 41° anniversario dell' Emancipazione. Bicentenario del Rimpatrio dei Valdesi la sera del 18 febraio 1889 alle ore 8 1/2 nel Tempio Valdese di Torino, 6 pages in-4 de poésie accompagnée de musique.

Chants pour le Bicentenaire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs Vallées, 1689-1889, 10 pages de musique, in-folio. Frontispice d'E. Burnand.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE VAUDOISE. — **Rapport de la Table** au Synode s'ouvrant à La Tour, le 2 septembre 1889. Célébration du bicentenaire de la glorieuse rentrée, 88 pages in-8. La Tour, imprimerie Alpina, 1889.

CHIESA EVANGELICA VALDESE. — **Relazione annua sulle opere di Evangelizzazione** in Italia..., 87 pages in-8. Pinerolo, tipographia chiantore-mascarelli, 1889.

CHIESA EVANGELICA VALDESE. — **Scuola di teologia** (anno XXXIVe), n° 12, 14 pages in-8. Firenze, tipographia Claudiana, 1889.

— **Rapport de la Commission des hôpitaux Vaudois**, 13 pages in-8. La Tour, imprimerie Alpina, 1889.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER fournit
les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

AU ROYAUME DE FRANCE

(ATTRIBUÉE A THÉODORE DE BÈZE)

ÉDITION NOUVELLE AVEC COMMENTAIRE

Par feu G. BAUM et Ed. CUNITZ

TOME TROISIÈME

Contenant les Livres X à XVI, la *Préface*, l'*Introduction* et la *Table alphabétique* rédigées par RODOLPHE REUSS

Ouvrage complet en trois volumes in-4

PRIX : **60** FRANCS

HISTOIRE DES MARTYRS

PERSECUTEZ ET MIS A MORT POUR LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

DEPUIS LE TEMPS DES APOSTRES IUSQUES A PRESENT

(1610)

Par JEAN CRESPIN

ÉDITION NOUVELLE PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

Par DANIEL BENOIT

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PAR MATHIEU LELIÈVRE

Trois volumes in-4 à deux colonnes

PRIX : **60** FRANCS